

opera mundi europe

2
ER

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

D A N S C E N U M E R O

- LETTRE DE BONN (p. 1-4)
L'Europe : clef de voûte de la politique allemande

- L'OPINION DE LA SEMAINE (p. 5-8)
"Hedge Funds" : la grande désillusion
par Roland Leuschel
Secrétaire Général d'Eurosyndicat (Luxembourg)

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (p. 9-13 A)
Le financement de la politique agricole; Le Plan Barre; Bilan des Affaires Sociales; Raymond Barre fait le point sur l'Europe.

- EUROFLASH (p. 14-42)
Sommaire analytique, p. 14
Index alphabétique, p. 41

N° 547 - 20 janvier 1970

REPRODUCTION INTERDITE

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

Tél. : 704.53.20 MUNDI-PARIS
Télex : 27 989
CCP PARIS 3235-50

DIRECTEUR	Paul WINKLER
Directeur Adjoint	Charles RONSAC
RÉDACTEUR EN CHEF	André GIRAUD
Service Informations	Guy de SAINT CHAMAS
Service Études et Documentation	Alain-Yves BUAT
Institutions Européennes	Rudiger BARTHAUER
	Gabriela KAHLIG
	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

L E T T R E D E B O N N

Bonn - Ce sont les problèmes de l'Est qui, au cours des deux derniers mois, ont été au centre des activités politiques à Bonn. L'élaboration par le Chancelier Brandt de son "Rapport sur l'état de la nation" a provoqué des démêlés, parfois d'une grande vivacité, entre les deux partis gouvernementaux et l'opposition, et cela bien avant que la version définitive de ce Rapport ne soit prête. C'est ainsi notamment que la comparaison esquissée des situations des deux Allemagnes, assortie de différentes dates et statistiques, a été un grave sujet de friction, car considérée par d'aucuns comme délibérément déformée.

Finalement, au long de trois jours de débats au Bundestag, gouvernement et partis politiques se sont efforcés de tracer les lignes principales d'une politique panallemande. Pour sa part, le Chancelier a, de toute évidence, cherché à faire avaliser ses intentions par le CDU et le CSU en mettant en relief les points de convergence et de continuité entre sa politique et celle de ses prédécesseurs chrétiens-démocrates. Les jalons déjà posés par les gouvernements CDU/CSU, puis par celui de Grande Coalition, ont été reconnus comme valables par Brandt. Ce qui signifie que le Chancelier tient notamment pour intangibles les principes du droit à l'autodétermination des Allemands de l'Est, de l'établissement de l'unité nationale et de la liberté dans le cadre d'un ordre de paix européen, de l'appartenance de Berlin-Ouest à la République Fédérale ainsi que de la persistance des responsabilités et des droits des trois Alliés occidentaux pour ce qui est de l'ensemble de l'Allemagne, y compris Berlin.

Ce caractère de continuité a été marqué davantage encore si possible par l'affirmation que toute reconnaissance de la République Démocratique en droit international est exclue. Le Chancelier établit cependant une différence ici entre droit international et droit national. Il estime que la RDA constitue effectivement un Etat en soi, mais il estime aussi qu'il ne saurait exister entre la RFA et la RDA des relations fondées sur le droit international, celui qui régit les rapports entre deux Etats véritablement étrangers. Telle est d'ailleurs la raison fondamentale du refus par le Chancelier d'accepter comme bases d'une éventuelle discussion les propositions faites par le Président de la RDA Ulbricht, qualifiées de "présomptueuses". L'esprit dans lequel le gouvernement fédéral entend négocier a été parfaitement précisé par le Chancelier dans une autre formule : il s'agit de parvenir à des assouplissements au régime actuel pour les citoyens de la RDA grâce à une détente des rapports entre les deux Etats allemands qui cohabitent à l'intérieur d'une seule nation.

L'opposition a fait grief au gouvernement de ne tenir nul compte de la motion votée au Bundestag le 26 septembre 1968

et de renoncer à rechercher l'avènement d'un Etat allemand unique. Elle redoute que le manque de netteté de sa position sur ce point ne conduise à une telle dégradation de la situation que des pays tiers de plus en plus nombreux en viennent progressivement à reconnaître la RDA. La RFA risquerait alors un jour de se retrouver complètement isolée. Le CDU/CSU est favorable à des négociations au sujet de Berlin-Est, sous réserve néanmoins d'un minimum de concessions de la part de la RDA, tout particulièrement sur la question de la renonciation bilatérale à tout recours à la force.

Mais le ferme rejet par le Chancelier des propositions de la RDA a d'autres raisons encore. Willy Brandt n'ignore pas que de larges fractions de l'opinion en RFA sont sceptiques sur la valeur de la politique dite des concessions anticipées à l'égard des pays de l'Est et tout particulièrement de la RDA. Franz-Josef Strauss, le président du CSU, a ainsi observé lors du débat que les concessions anticipées faites après la guerre au bénéfice de la politique occidentale et européenne ne souffrent aucune comparaison avec des concessions de ce type au bénéfice de l'Est, car les partenaires occidentaux de la RFA ont, à leur tour, accompli une série de gestes politiques répondant aux concessions antérieures et qui se sont révélés bénéfiques pour la République Fédérale en favorisant le développement de la coopération en Europe occidentale.

L'attitude du Chancelier à l'égard d'Ulbricht se trouve également influencée par le fait que la politique parfaitement négative de la RDA doit logiquement conduire dans une impasse la détente entre l'Est et l'Ouest, et par conséquent à l'isolement de la RDA au sein des pays du Pacte de Varsovie. C'est pourquoi il s'efforce ostensiblement de négocier avec la Pologne, la Tchécoslovaquie et surtout avec l'URSS, avec d'ailleurs un argument de poids, la renonciation bilatérale à tout recours à la force, venant s'ajouter aux offres de coopération économique. Dans ces conditions, Bonn peut exploiter à fond l'un des principaux atouts à sa disposition : puisque l'URSS attache le plus grand prix à la réunion à brève échéance de la conférence de paix européenne en faveur de laquelle elle fait campagne depuis de nombreuses années, Brandt a solennellement fait savoir que la RFA n'y participerait qu'après la conclusion des négociations interallemandes. On peut donc évidemment s'attendre à ce que Moscou fasse pression sur la RDA pour que celle-ci montre un maximum de compréhension.

A première vue, on pourrait croire que la politique de Bonn à l'égard de l'Est n'a que peu d'interférences avec sa politique européenne. Pourtant cette vue est trompeuse, et le Chancelier a pris grand soin de souligner devant le Bundestag que le gouvernement fédéral s'abstiendrait vis-à-vis de l'Est de toute initiative qui ne serait pas approuvée par les partenaires occidentaux de la RFA. En réalité, la politique de détente menée à

l'Est par Bonn a pour préalable le développement et le renforcement de sa politique européenne. Le Chancelier est convaincu en effet que toute initiative isolée visant l'ouverture de négociations approfondies avec l'Est, et notamment l'URSS, serait fatalement vouée à l'échec si l'accord des partenaires occidentaux venait à faire défaut. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'il faut placer son propos lors du Sommet de La Haye : "La Communauté Européenne ne doit pas constituer un nouveau bloc, mais une organisation exemplaire appelée à servir la construction d'une paix équilibrée en Europe. C'est dans cette perspective que la République Fédérale recherche l'ouverture avec l'Est, en coopération et en accord avec ses partenaires de l'Ouest."

Voilà pourquoi le Chancelier a poussé au dégel de politique européenne. D'une part il juge nécessaires le renforcement et l'élargissement de la Communauté Européenne, et de l'autre il ne veut pas s'exposer aux violentes attaques que ne manquerait pas de déclencher l'opposition s'il se trouvait dans l'impossibilité de se tourner clairement vers la Communauté et de maintenir des liens étroits avec la France. Moyennant quoi, il tentera, au cours des consultations qu'il aura avec divers dirigeants d'Europe occidentale pendant les prochains mois, d'arracher de nouveaux accords ou la confirmation d'accords anciens sur la politique que Bonn souhaite mener à l'Est. En d'autres termes, il lui faut la bénédiction des partenaires de la CEE et de l'OTAN s'il veut agrandir sa marge de manoeuvre à l'Est et notamment à Moscou.

A vrai dire, cette conception est propre au Chancelier : elle n'est pas partagée par le gouvernement unanime ni par tous les députés socialistes. Aujourd'hui, il existe à Bonn trois forces dont il est difficile de dire laquelle l'emporte. La première, que représente le Chancelier, rassemble ceux qui pensent que la solution des problèmes à l'Est passe par la Communauté. La seconde réunit ceux pour qui Est et Ouest ont une importance égale et pour qui l'essentiel est la découverte d'une voie permettant d'éviter à la fois l'écueil d'un ralentissement de l'intégration européenne et toute menace pour la politique de détente. La troisième enfin regroupe ceux qui hésitent encore sur l'ordre des priorités, et qui, si Moscou raidissait sa position contre l'unification européenne, accepteraient peut-être de céder sur ce point si c'était la condition d'une franche et durable détente à l'Est. Pour l'instant, il s'agit là évidemment d'une simple hypothèse. Mais il dépend des relations soviéto-américaines et de l'évolution politique de la Communauté qu'on soit obligé d'en venir à en tester le fondement. Quoiqu'il en soit, si le Chancelier devait ralentir le rythme de son action en matière de construction européenne, il aurait immédiatement à faire face à de graves difficultés de politique intérieure, car l'opposition ne manquerait pas de lui reprocher de pêcher par omission. Au demeurant, le Ministre des Affaires Etrangères Scheel tente déjà de prévenir ce reproche en saisissant toute occasion de mettre en relief le dynamisme du gouvernement fédéral, qu'il s'agisse du Sommet de La Haye, de la

réunion des Ministres de l'OTAN à Bruxelles, de la dernière session de l'UEO ou des négociations au sein du Conseil de Ministres de la CEE au sujet du financement de la politique agricole commune.

Sur ce dernier point d'ailleurs, et sans que l'on puisse à proprement parler, tout au moins politiquement, d'une quatrième force, on ne saurait se dissimuler qu'il existe également à Bonn le groupe de ceux que mécontente la politique européenne de la RFA. Ceux-ci axent leurs critiques sur la politique agricole et affirment qu'il conviendrait de supprimer au plus vite l'actuel système, avec les énormes excédents qu'il encourage. Ils ont des partisans d'un peu tous les côtés, et même dans les rangs du CDU/CSU. Qui plus est, des projets, étayés de nombreuses statistiques, sont élaborés tant au Ministère des Affaires Etrangères que dans d'autres administrations de Bonn, suggérant qu'il vaudrait mieux substituer à la formule actuelle un système mixte combinant la méthode britannique des deficiency payments et celle des quotas de production. Le Plan Mansholt de réorganisation structurelle à long terme de l'agriculture européenne est repoussé avec tant de fermeté véhémente par les organisations agricoles allemandes que ni le gouvernement fédéral ni aucun des partis politiques n'oserait le faire sien, de peur de succomber devant un front uni de l'électorat paysan.

Si bien qu'après avoir approuvé, lors du Conseil de Ministres des Six du 22 décembre dernier, le système de financement agricole d'inspiration française, Bonn va maintenant s'appliquer résolument à obtenir une modification de ce système permettant de maîtriser les excédents agricoles. En même temps, le gouvernement fédéral pèsera de tout son poids pour accélérer l'ouverture des négociations d'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays tiers : tout ajournement de ces négociations serait considéré ici comme de nature à compromettre l'ensemble de la politique européenne. A cet égard, on constate donc une sensible évolution des esprits, puisque l'on considère maintenant sans plus guère d'appréhension les modifications qu'entraînera l'élargissement sur les structures de la Communauté, du fait que le renforcement de celle-ci doit maintenir ces modifications dans des limites acceptables.

Reste à savoir comment seront surmontées les difficultés devant inévitablement naître du renforcement, notamment lorsqu'il s'agira de fixer des détails de la coordination des politiques économiques et monétaires. Le Ministre de l'Economie Karl Schiller n'a pas la réputation d'un Européen engagé, au point que pour couper court aux critiques dont il fait l'objet, il a dû affirmer officiellement que c'est à tort qu'on lui attribue le plus profond scepticisme quant à la coordination des politiques économiques dans la CEE. A quoi il a ajouté que le plan d'intégration économique par paliers soumis par le Chancelier au Sommet de La Haye repose sur des projets élaborés par le Département Fédéral de l'Economie, résolument partisan de l'harmonisation des objectifs à moyen terme.

Tous les doutes ne sont pas levés cependant sur la position que prendra Karl Schiller lorsque viendront en discussion les propositions de la Commission, le 26 janvier à Bruxelles, sur la coordination des politiques économiques et monétaires et sur le calendrier de l'harmonisation. Ce qui signifie que des progrès ne seront enregistrés que si le Chancelier et son Ministre des Affaires Etrangères parviennent à établir une totale cohésion entre leur politique européenne à très large ambition et les questions pratiques relatives au renforcement de la Communauté.

A Bonn, on prévoit que les risques qu'implique la politique vis-à-vis de l'Est contraindront à nouveau le Chancelier à prendre appui sur la politique européenne. Il lui faudra, par conséquent, dominer les résistances ouvertes ou larvées que lui opposent certaines Administrations. Ce qui revient à poser la question de savoir s'il est possible de coordonner effectivement les activités des différents Ministères en matière de politique européenne. Telle est précisément la tâche que s'est vu confier Mme Dr. Focke, Secrétaire d'Etat Parlementaire à la Chancellerie. Or celle-ci se heurte encore à des hésitation et à des réserves; elle n'est pas encore parvenue à réunir à la Chancellerie tous les fils de la politique européenne. C'est pourtant bien ce à quoi il faut arriver si le Chancelier veut éviter un irréparable rétrécissement du tremplin dont il entend se servir pour réaliser tous ses autres objectifs politiques.

"HEDGE FUNDS" : LA GRANDE DESILLUSION

par Roland Leuschel

Secrétaire Général d'Eurosyndicat (Luxembourg)

En 1968, certains Fonds de placement et "investment brokers" américains ont lancé en force sur le marché européen une nouvelle formule, celle des "hedge funds". Selon eux, les résultats obtenus par les investisseurs grâce à la formule traditionnelle étaient insuffisants : on ne pouvait s'en tenir à s'enrichir rapidement, il fallait le faire plus rapidement encore en raffinant sur les procédés. Et comme le marché européen semblait manifester un appétit insatiable pour la spéculation, il connut une invasion de Fonds pratiquant des techniques particulières, comme le "leverage" et les ventes à découvert.

En soi, l'idée était brillante et elle apparaissait en outre au bon moment. En effet, les "hedge funds" ne protègent pas seulement l'investisseur contre une baisse occasionnelle et inévitable des cours, ils lui permettent de tirer de la baisse elle-même un profit appréciable. D'aucuns se sont donc imaginés qu'ils avaient enfin trouvé là une infailible recette de profit, et cela d'autant plus volontiers que la plupart des gestionnaires de ces Fonds de placement d'un nouveau genre ne sont rémunérés qu'en cas de succès, c'est-à-dire si la performance réalisée est supérieure à celle, par exemple, du Dow Jones Industrials Index. A peine cette merveilleuse méthode se trouvait-elle au point que la bourse de New York offrit de superbes occasions de la mettre à l'épreuve. Les investisseurs convertis aux hedge funds, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, commencèrent donc à se réjouir en se félicitant d'avoir découvert, au moment opportun, le placement idéal en cas de baisse boursière.

Il y a malheureusement un monde entre la théorie et la pratique. De même qu'en période de hausse boursière, un investisseur naïf peut se figurer que c'est un jeu d'enfant d'acheter au plus bas pour revendre au plus haut, de même les gestionnaires des nouveaux Fonds se sont figurés qu'en cas de baisse il suffisait d'agir en sens inverse. Pourtant, il n'existe encore aucun ordinateur capable de prévoir ni le cours plancher, ni le cours plafond d'une action. En fait, les résultats des "hedge funds" en 1969 ont été proprement désastreux. Non seulement ces Fonds ne sont pas parvenus à réaliser le moindre bénéfice en bourse, malgré les promesses des gestionnaires, mais leur performance a même été beaucoup plus mauvaise que celle des Fonds traditionnels. Le "Wall Street Journal" titrait récemment un article sur les "hedge funds" : "Baisse boursière, un rêve pour les spécialistes en ventes à découvert ? Plutôt un cauchemar, disent les professionnels".

Un cauchemar qu'il est facile de chiffrer : alors que le Dow Jones Industrials Index a baissé d'environ 13,8 % au cours des neuf premiers mois de 1969, les Fonds classiques ont perdu 14,2 % en moyenne, mais les "hedge funds" ont perdu entre 20 et 45 %. Il est impossible d'établir une moyenne pour les "hedge funds" puisque, pour la plupart, ils ne sont pas enregistrés. On peut cependant donner quelques exemples: la valeur d'inventaire du Hubshman Fund, dont les avoirs s'élèvent à environ \$ 7 millions, a diminué de 43,4 % au cours des neuf premiers mois de 1969, celle du Heritage Fund de 35,9 %, celle du United Capital Investment Fund Ltd de 30 %, celle du Hedged Investors de 23,7 % et celle du Hedge Funds of America, dont les avoirs ne totalisent pas moins de \$ 56 millions, de 20,6 %. On pourrait allonger cette liste par d'autres exemples. Selon des statistiques officielles, il existe actuellement plus de 300 "hedge funds" dont les avoirs peuvent être estimés entre \$ 1,5 et 2 milliards, soit quelque 5 % du marché des Fonds de placement.

De quoi demain sera-t-il fait ? L'observateur attentif de ce marché n'a pas de peine à remarquer que les "hedge funds" ne connaissent plus leur vogue d'il y a un an : ils ont été supplantés par les Fonds de placement immobilier. Il n'en reste pas moins que l'on continue à offrir de nouveaux "hedge funds", et il semble que les expériences malheureuses du récent passé n'ont pu encore dissuader les investisseurs de jouer une partie de leurs économies à la bourse de New York. On peut espérer pour eux que, lors de la prochaine hausse boursière, les gestionnaires auxquels ils font confiance renonceront au procédé qui vient de rencontrer un échec aussi éclatant; sinon ils joueraient à nouveau perdants.

La publicité faite actuellement en République Fédérale par un nouveau "hedge fund" est absolument déconcertante. En lettres rouges et grasses, elle est ainsi rédigée : "Le hedge fund" : une nouvelle possibilité pour investisseurs intelligents ?". Surprenant d'abord est le point d'interrogation par lequel les promoteurs ont terminé cette phrase. "La plupart des Fonds de placement", continue le texte, "réalisent leurs bénéfices sur un marché boursier en expansion. C'est la raison pour laquelle de nombreux Fonds ont connu une croissance énorme vers les années 1965. Mais que peut-on faire en des temps moins sûrs ? Comment l'investisseur normal peut-il se prémunir contre une période de récession économique ? Quelques-uns des plus compétents en matière économique considèrent le nouveau principe du "hedging" comme la solution - une conception nouvelle et révolutionnaire - leur offrant la possibilité de bénéficier non seulement des cours en hausse mais aussi des cours en baisse".

"A Wall Street, on appelle les "hedge funds" la meilleure synthèse des deux modes de placement car ils résolvent heureusement le problème qui consiste à réaliser des bénéfices élevés dans une économie en expansion, tout en protégeant contre les pertes en période de récession. Ils sont donc tout à la fois dynamiques et conservateurs. Dans le monde entier, des investisseurs ont été séduits par cette conception révolutionnaire du placement ... Le "hedge fund" permet aux investisseurs prévoyants de pénétrer dans un système qui n'était ouvert précédemment qu'aux plus riches d'entre les riches. Nous nous ferons un plaisir de vous envoyer, sur demande, d'autres renseignements sur ce type tout à fait nouveau de Fonds de placement".

Comment comprendre ce texte accrocheur ? En réalité, à la lumière de ce qui s'est passé en 1969, on constate qu'au contraire le système des "hedge funds" n'est accessible qu'aux plus riches d'entre les riches, car seuls ils peuvent encaisser de grandes pertes. Il est donc douteux qu'il s'agisse là du meilleur moyen pour drainer le grand public vers la bourse par le canal des Fonds de placement et pour assurer un bon rendement du capital investi. Sur ce point, il n'est que de se référer à l'avis récemment donné par le Dr. Wilhelm Hankel, chef du Département monnaie et crédit du Ministère de l'économie, et véritable père de la nouvelle loi allemande sur les Fonds de placement : "Ce qui est nouveau pour beaucoup me semble être le fait que les gestionnaires vraiment bons de Fonds de placement peuvent se compter sur les doigts d'une seule main, ce qui forme un singulier contraste avec le nombre de ceux qui savent rédiger une annonce tapageuse. De plus, il est indispensable de prendre conscience que ce sont précisément les Fonds qui écrasaient de leur mépris la conscience et la prudence des Fonds traditionnels, parce qu'ils se figuraient les seuls détenteurs du remède authentique contre une baisse ("hedge funds"), qui ont enregistré les baisses les plus accusées. "Les mouflons tombent plus rarement, et moins brutalement".

Les explications par lesquelles cherchent à se justifier certains gestionnaires de ces Fonds ne sont guère convaincantes - et comment pourrait-il en être autrement ? La vente d'importants paquets de titres sur un marché en baisse ne peut s'effectuer qu'à perte, disent les uns, tandis que selon d'autres le "leverage" a été rendu difficile et onéreux par les taux élevés d'intérêt et les mesures de restriction de crédit. Ce sont là des banalités, et chacun sait que vendre est en principe plus difficile qu'acheter. En outre, les offres de reprise de sociétés ont subitement diminué en nombre, ce qui a réduit pratiquement à néant la possibilité de gagner rapidement de l'argent sur la base d'informations solides. En fin de compte, prétendent ces gestionnaires, les "hedge funds" reprendront leur ascension rapide lors de la prochaine hausse boursière. Et d'ailleurs, à les en croire, les investisseurs avisés ne se soucieraient guère de performances à court terme, mais bien plutôt des possibilités à long terme.

Voilà qui est peut-être vrai pour certains d'entre eux, mais qui ne l'est certainement pas pour la SEC (Securities and Exchange Commission), qui suit d'un oeil de plus en plus soupçonneux les agissements des "hedge funds". En 1969, l'American Stock Exchange a mis en garde contre la non-observance des règlements par ceux de ses membres qui participent activement aux "hedge funds", et il a publié les résultats d'une enquête relative à 125 "hedge funds" privés dont les avoirs se situent entre \$ 100.000 et \$ 50 millions. De son côté, la SEC se propose d'introduire pour ces Fonds des règles très strictes; une disposition spéciale viserait notamment les relations qui existent entre certaines sociétés dont les titres figurent au portefeuille des "hedge funds" et leurs membres qui siègent souvent aux conseils de ces sociétés. Il ne faut pas perdre de vue d'ailleurs que les "hedge funds" alimentent dans une proportion élevée, pour un total estimé à \$ 1,5 à 2 milliards, les transactions de Wall Street : pour le seul quatrième trimestre 1968, leurs transactions auraient porté sur un montant d'environ \$ 1,4 milliard, soit un taux annuel de rotation de leur portefeuille de 3.

En bref, il serait infiniment souhaitable pour le développement même des Fonds de placement que les investisseurs comprennent une fois pour toutes qu'il n'y a pas de miracle dans ce métier. Si un bon gestionnaire obtient un taux moyen annuel d'accroissement de 10 à 15 % de son portefeuille au cours d'une période plus ou moins longue, soit 5 à 10 ans, un tel résultat devrait être tenu pour parfaitement satisfaisant. En tenant compte d'un taux annuel d'inflation de 3 à 5 %, l'investisseur aura en effet non seulement compensé la perte du pouvoir d'achat et les frais, mais il pourra se prévaloir d'une augmentation réelle d'environ 10 % de ses placements. Il existe toute une série de Fonds sérieux qui fonctionnent dans ces conditions. Hélas, suivant la vieille chanson : "Qu'y a-t-il de plus beau au monde que les illusions?".

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE AGRICOLE. - Le Conseil de Ministres "élargi" - c'est-à-dire composé des Ministres des Affaires Etrangères, de l'Agriculture et des Finances - s'est réuni les 19 et 20 janvier à Bruxelles. Il s'agissait en fait de poursuivre le marathon de la fin décembre 1969 qui, bien qu'ayant abouti à un accord, n'avait pu être définitivement achevé. En fait, les règles de cotisations financières des Etats membres étaient posées, mais plusieurs questions attendaient encore leur solution, et notamment :

1°) Les préalables italiens. La résolution prise par le Conseil à propos du marché commun du vin comportait certaines ambiguïtés qui devaient être levées. En outre il fallait encore aboutir à un accord sur l'organisation du marché commun du tabac sous ses trois aspects (agricole, fiscal et monopolistique).

2°) Les dépenses agricoles. Au cours du marathon de décembre, c'est l'aspect "recettes" qui avait été examiné. Or, même si la maîtrise des excédents a été, en principe, séparée du Règlement financier proprement dit, certains pays membres, dont la République Fédérale, paraissaient soucieux d'aboutir à une solution satisfaisante en ce qui concerne le volume des dépenses.

3°) La section "orientation" du FEOGA. En décembre, seul le problème des sommes consacrées au soutien des cours et des exportations a été examiné. Il reste à se préoccuper de la seconde section du FEOGA, celle qui a pour objet l'amélioration des structures agricoles. Pour le moment, les dépenses de cette section sont plafonnées. L'Italie, pour sa part, souhaitait voir lever cette restriction.

4°) Les pouvoirs de contrôle du Parlement Européen. En décembre, cette affaire, liée à celle des ressources propres, avait été réglée pour jusqu'à 1975, c'est-à-dire pour la période où les ressources propres devraient être complétées par des contributions budgétaires. Au delà, la totalité des dépenses européennes devrait être financée par des ressources propres. Selon la Commission, certains Etats membres et, évidemment, le Parlement lui-même, c'est ce dernier qui devrait être maître en dernier ressort des ressources communautaires. En revanche, la France, l'Allemagne et sans doute l'Italie ne voient pas les choses de cette manière, et l'on pouvait s'attendre à une discussion particulièrement serrée à ce propos.

LE PLAN BARRE. - Il semble à peu près certain que le Plan Barre de coopération économique et monétaire sera adopté non plus seulement dans ses principes, mais aussi dans ses applications par le Conseil des Ministres des Finances lors de sa réunion du 26 janvier. En juillet 1969, les Six, après avoir approuvé les propositions de la Commission sur ce chapitre, avaient chargé la Commission, les différents Comités compétents ainsi que les Gouverneurs des Banques Centrales de procéder à des études plus approfondies afin de préparer des solutions concrètes. Or il est bien clair que dès lors que les Gouverneurs des Banques Centrales ont pu se mettre d'accord sur une formule, celle-ci n'a plus, en fait, qu'à être entérinée par le Conseil.

Cependant, les quatre chapitres du Plan Barre sont étroitement liés entre eux : il ne peut évidemment y avoir de concours monétaire à court terme sans un accord clair et sérieux des Six sur la coordination des politiques économiques, et il est non moins évident qu'aucun Gouverneur n'est prêt à prendre des risques inconsidérés. Comment se présente donc actuellement la situation ?

1°) La concertation en matière de politique conjoncturelle. Il s'agit à vrai dire d'institutionnaliser, et par là même de rendre obligatoires, donc contraignantes, des consultations qui, généralement, ont déjà lieu dans la pratique. Ainsi, au cours des derniers mois, tant la France (mesures d'accompagnement de la dévaluation) que l'Allemagne (mark flottant) ou la Belgique (report de la TVA) ont consulté leurs partenaires. Quoiqu'il en soit, la Commission, après avoir recueilli les avis nécessaires, a adopté une proposition en bonne et due forme relative aux modalités de ces consultations. Cette proposition a été envoyée aux Etats membres et sera discutée le 26 janvier.

2°) La coordination des politiques économiques à moyen terme. C'est là sans doute la clef de voûte du Plan Barre. Dans les propositions élaborées il y a trois semaines, la Commission démontrait que les deux accidents monétaires des derniers mois étaient dûs à des évolutions divergentes, depuis 1966, des politiques économiques de la France et de l'Allemagne. Aussi importe-t-il de choisir des politiques à moyen terme qui soient, à l'avenir, compatibles entre elles. La Commission suggérerait donc que, par pays, soient fixées durant cinq ans des "fourchettes" d'évolution pour quatre indicateurs essentiels de l'économie : PNB, prix, comptes extérieurs, et chômage. Elle souhaitait que, dans un premier temps, ces fourchettes fassent l'objet d'un accord entre les Six, qui ensuite devraient en tenir compte dans l'élaboration de leurs plans nationaux. Dans l'étape suivante, ce tableau de bord de l'économie communautaire serait complété par d'autres indicateurs, et son fonctionnement serait amélioré, c'est-à-dire que les chiffres retenus deviendraient plus précis et prendraient une valeur "normative".

3°) Le soutien monétaire à court terme. Il s'agit d'adopter un mécanisme de prêts inconditionnels à trois mois. Les travaux préparatoires du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales se sont poursuivis depuis l'été dans le plus grand secret, mais il semble que, lors de leur dernière réunion à Bâle, les intéressés soient parvenus à un accord.

4°) Le concours financier à moyen terme. C'est un problème autrement plus complexe et, politiquement, beaucoup plus délicat. Le Comité Monétaire en a longuement discuté. Lors de sa dernière réunion, des progrès sensibles ont été réalisés, et l'on peut penser que l'accord a été définitivement mis au point à l'occasion d'une réunion tenue à Paris il y a quelques jours.

Ainsi le dossier apparaît-il complet aujourd'hui. Les grandes lignes d'un accord sont tracées, ce qui est confirmé par le fait que ce n'est sûrement pas à l'aveuglette que la Commission s'est aventurée en présentant ses propositions. Si le Conseil saute le pas le 26 janvier, il s'agira incontestablement d'une des décisions les plus importantes de toute l'histoire de la Communauté. En effet, un tel accord, politiquement capital, laisserait loin derrière lui toutes les vieilles querelles, un peu ridicules, à propos de "supranationalité". Il prouverait que les Six sont définitivement - et la période débutant le 1er janvier 1970 prendrait alors sa pleine signification - décidés à assumer leurs responsabilités dans le domaine de l'Union économique. Il constituerait

en outre le premier pas vers l'Union monétaire et il annoncerait la prochaine étape : l'adoption par les Six, dans les Organisations monétaires internationales, d'une attitude unique et cohérente.

BILAN DES AFFAIRES SOCIALES. - La fin de la période de transition offre l'occasion d'établir le bilan d'un des secteurs de l'activité communautaire les moins familiers au public : celui des affaires sociales. Il n'est pas inutile de souligner tout d'abord l'interdépendance sans cesse plus accusée des faits sociaux et des faits économiques : ainsi, l'existence même de la Communauté a amélioré de façon considérable, dans les six pays, les conditions de vie et de travail ainsi que le niveau de l'emploi. Compte tenu des fluctuations de la conjoncture, ce dernier s'est fortement élevé depuis 1958, et le marché du travail est aujourd'hui caractérisé par des tensions dues surtout à une inadaptation qualitative des réserves de main-d'oeuvre.

Une des premières préoccupations communautaires a été de faciliter la mobilité géographique de la main-d'oeuvre. Le Traité CECA avait déjà ouvert le droit à la liberté de déplacement des travailleurs qualifiés des secteurs charbon-acier. En application du Traité CEE, la libre circulation de tous les travailleurs, instaurée par étapes successives, a été pleinement réalisée en 1968. On relèvera que le corollaire de cette liberté de circulation a été l'établissement de règles garantissant les droits des travailleurs migrants en matière de sécurité sociale. Une nouvelle réglementation a été adoptée par le Conseil de Ministres fin 1969, qui améliore et simplifie les procédures, permettant aux intéressés de recevoir plus rapidement les prestations auxquelles ils ont droit.

D'une façon générale, la Commission a été animée par le souci de mettre en oeuvre une politique active de l'emploi. Il faut rappeler que dans le secteur charbon-acier, la Haute Autorité de Luxembourg avait pris de nombreuses initiatives, que la Commission de Bruxelles poursuit maintenant. Il s'agit des indemnités de réadaptation accordées à la suite de fermetures ou de restructurations des entreprises (en 1969, des crédits d'un montant de \$ 25 millions environ ont été ouverts en faveur de plus de 30.000 travailleurs) et des prêts destinés à favoriser la reconversion des mineurs et des ouvriers de la sidérurgie (en 1969 toujours, plus de \$ 18 millions de dépenses permettront la création de 5000 nouveaux emplois, dont 3.850 environ réservés à des travailleurs CECA).

Dans le cadre du traité de Rome, le Fonds Social a un rôle différent : il n'intervient qu' a posteriori pour rembourser aux Etats membres la moitié de leurs dépenses de rééducation professionnelle ou de réinstallation des travailleurs : en 1969, ces remboursements se sont élevés à un peu plus de \$ 35 millions en faveur de 175.000 travailleurs. La Commission a présenté au Conseil un Avis sur la réforme du Fonds Social. La réforme qu'elle préconise a été approuvée dans son principe au Sommet de La Haye, et le Fonds Social devrait ainsi devenir un instrument efficace d'adaptation de l'emploi à l'évolution de l'économie, sur le plan structurel comme sur le plan régional.

En ce qui concerne plus spécifiquement la formation professionnelle (des principes généraux avaient été arrêtés pour servir de base à une action de la Communauté), les recherches se sont principalement orientées vers le rapprochement des niveaux de formation. Pour favoriser notamment la polyvalence de la formation, permettant aux travailleurs de mieux s'adapter à l'évolution des structures industrielles, la Commission a, cette année, proposé au Conseil une première monographie relative à la formation d'ouvriers qualifiés dans le secteur des machines-outils. Les

études et les actions les plus récentes de la Commission visent d'ailleurs à intégrer le plus étroitement possible les impératifs sociaux (adaptation des hommes aux mutations de structures, emploi optimum de la main-d'oeuvre, amélioration des conditions de vie et de travail) dans les différentes politiques communes : économique, agricole, industrielle, des transports, régionale, etc... Ainsi, en 1969, la Commission a notamment adressé aux Six de premières propositions, dans le cadre de la politique énergétique, sur les "aspects sociaux de la politique charbonnière".

Il faut signaler aussi les activités de la Commission qui touchent aux aspects les plus divers de la politique sociale : salaires et revenus, protection de la santé, hygiène et sécurité du travail (spécialement dans les mines et la sidérurgie), conventions collectives, recherches liées à la biologie et à la protection sanitaire (dans le cadre d'Euratom). Plusieurs de ces travaux ont débouché sur des réalisations tangibles, par exemple la construction de logements sociaux par la CECA (près de 110.000 aujourd'hui), les mesures de protection des travailleurs, l'établissement de la première convention collective européenne. Les autres contribuent à une harmonisation des législations sociales des Etats membres. Cette harmonisation demandera beaucoup de patience, mais elle est, sans nul doute, d'ores et déjà obligatoire à terme. Le Sommet de La Haye a d'ailleurs retenu la nécessité d'une coopération étroite des politiques sociales entre les Six.

Enfin, il convient de noter que la Commission a de plus en plus tendance - ce qui n'est d'ailleurs pas unanimement approuvé par les gouvernements - à associer largement les partenaires sociaux aux travaux communautaires et à la recherche des solutions (l'éventail de ces partenaires a été élargi en 1969 aux syndicats français et italien d'obédience communiste).

RAYMOND BARRE FAIT LE POINT SUR L'EUROPE. - Parlant devant la Chambre de Commerce de Bruxelles, Raymond Barre, vice-président de la Commission, s'est attaché à faire le point de l'intégration européenne. A propos de l'"achèvement" du Marché Commun, et malgré l'accord du 22 décembre, son opinion est que "cet achèvement n'est que partiel puisqu'il ne comporte dans leur plénitude ni la liberté d'établissement, ni la libre circulation des capitaux, ni la politique commune des transports, ni la politique sociale, pour ne citer que les domaines les plus importants de l'action communautaire. Même si l'on limite la notion d'achèvement au marché commun agricole, la mise en place d'un financement définitif de la politique agricole commune ne saurait apporter une complète satisfaction. En effet, les dispositions qui assurent la libre circulation des produits agricoles, la préférence communautaire et le soutien des marchés n'ont de sens et d'avenir que par rapport à la politique agricole que choisit la Communauté. A cet égard, rien n'est encore achevé"..... "une vraie politique agricole reste encore à élaborer. Tout en tenant compte des délais nécessaires à la transformation de l'agriculture et de la prudence que commande la sociologie électorale, il n'est pas impossible de parvenir progressivement à une meilleure adaptation des productions à la demande; à une hiérarchie plus rationnelle des prix, à une gestion plus moderne des exploitations".

"Le moment est venu de reconnaître que l'avenir de la CEE est dans le développement de son industrie, qu'une industrie puissante et dynamique est la condition d'une solution satisfaisante du problème agricole dans la Communauté, et la meilleure chance de prospérité pour l'agri-

culture La solidarité agricole de nos six pays devra être sauvegardée par une politique dont les fins et les moyens doivent être définis sans retard. D'autres solidarités doivent être développées avec la même vigueur que celle qui a été déployée dans le domaine agricole."

Passant alors au renforcement du Marché Commun, l'orateur estime : "La décision de La Haye d'élaborer un plan par étapes pour parvenir à une Union économique et monétaire donne à l'approfondissement sa signification. Il s'agit maintenant de passer aux actes"..... Mais il faut se garder "de toute illusion lyrique et être conscients de tout ce qu'implique la création progressive de l'Union économique et monétaire. Il s'agit désormais de construire un ensemble économique, financier, industriel et monétaire cohérent, c'est-à-dire d'harmoniser progressivement des politiques nationales pour parvenir, à terme, à des politiques communes..... Il n'est pas réaliste de penser que pourraient être mises en place à bref délai des structures fédérales qui permettraient une péréquation financière au sein de la Communauté. La seule voie ouverte pour le moment est celle de l'acceptation et du respect par les Etats membres de disciplines communes visant à réduire les disparités structurelles entre eux..... Cette volonté doit s'appuyer sur une adhésion des opinions un peu plus engageante que des réponses à des sondages d'opinions."

Pour juger de l'ampleur de la tâche, il faut tenir compte également de certaines considérations d'ordre interne et d'ordre international. En premier lieu, il est clair - les exemples de la Suède et de la Suisse le prouvent - qu'il est possible de choisir la voie de la coopération, plutôt que celle de l'intégration. "Un pays qui fait un tel choix n'est pas forcément condamné à la médiocrité s'il s'astreint aux rudes disciplines qu'un tel choix implique." Cette tentation - d'ordre interne - est d'autant plus forte qu'il y a une grande différence entre les années 50 et les années 70. A l'époque, c'était la guerre froide, les pays européens étaient "ruinés et abaissés". Aujourd'hui, ils sont à nouveau en mesure d'exercer une certaine influence dans le monde. "Dans ces conditions, le développement de la construction européenne au delà des réalisations actuelles implique une volonté d'autant plus forte que des alternatives existent, et que l'édification d'une Union économique et monétaire imposera un niveau de contrainte beaucoup plus élevé que ne l'exigeaient les buts qui ont été poursuivis jusqu'ici."

"Ne nous leurrions pas : à l'heure actuelle, il n'y a pas à proprement parler d'intégration qui se réalise au niveau des structures et au niveau des politiques. Cela est vrai même en agriculture, puisque les aspects les plus importants de la politique agricole continuent à relever de la souveraineté des Etats. Une Union économique et monétaire impose de profonds changements."

Ce dessein n'ira pas sans conséquences sur l'ordre international : "La constitution d'un ensemble économique, monétaire et financier européen obligera à reconsidérer un système international qui s'est construit, au lendemain de la seconde guerre mondiale, autour des Etats-Unis et dont les conséquences sont évidentes : aujourd'hui, la monnaie européenne est en fait le dollar. Le système fédéral de réserve est en fait le prêteur de dernier ressort des Banques Centrales européennes. Il n'y a pas de marché européen des capitaux, mais un marché de l'euro-dollar. Les structures industrielles européennes tendent à être de plus en plus façonnées par les investissements des firmes américaines. La technologie européenne est trop dispersée pour entrer en compétition avec la techno-

logie d'outre-atlantique. Ce que je dis ne relève pas d'un anti-américanisme sommaire, pour lequel je n'ai personnellement aucun goût, mais est de l'ordre de la constatation."

"Il est probable que le renforcement de la Communauté modifiera les rapports de force actuels et conduira à des changements qui résulteront de l'apparition d'un pouvoir compensateur dans les relations économiques internationales. Ces changements sont-ils souhaités et admis ? A cet égard, la volonté européenne de nos pays ne manquera pas d'être mise à l'épreuve."

E U R O F L A S H

- P. 17 - ASSURANCES - Allemagne: Concentrations au profit de COLONIA NATIONAL et de NORD-STERN ALLGEMEINE VERSICHERUNGS. Belgique: AMVO développe sa filiale de Bruxelles.
- P. 17 - AUTOMOBILE - Espagne: VOLKSWAGENWERK et DAIMLER BENZ concentrent leurs intérêts.
- P. 18 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: Deux filiales de construction immobilière pour I.O.S.; SCHWEIZERISCHE ZEMENT-INDUSTRIE prend 25 % dans HEMMOOR ZEMENT. France: Association franco-allemande dans DYWIDAG-FRANCE; HEFFORD-SUMMERS (FRANCE) est à capital britannique; Les apports de PONT-A-MOUSSON à CIMENTS FRANCAIS. Suisse: POLYNORM est à capital allemand; ELB HOUSING reprend les actifs d'ARCHITECTEN INFORMATIONS SERVICE.
- P. 19 - CHIMIE - Allemagne: TALENS & ZOON ferme sa filiale d'Emmerich; Association VEBA CHEMIE/CHEMISCHE WERKE HÜLS dans VESTOLEN. Belgique: Création d'I.C.I. EUROPA FIBRES. France: RIPOLIN-GEORGET absorbe PEINTURES & VERNIS ALBERT FREITAG; Création de C.d.F. CHIMIE EXPORT. Pays-Bas: Association METALLGESELLSCHAFT/SCHUILING GIETTERIJENODIGHEDEN.
- P. 21 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - Allemagne: HELIKOPTER UNION devient VFW-VERWALTUNGS. Grande-Bretagne: BRÜGGEMANN & BRAND concède sa représentation à TRANSEQUIP LTD.
- P. 21 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: MOULINEX s'installe à Pforzheim; RICHARD BOSSE & C° passe sous le contrôle de GENERAL TELEPHONE & ELECTRONICS. Belgique: CENTRALE AUTOMATIQUE est d'origine luxembourgeoise. France: Les accords GEOFFROY-DELORE/CABLES DE LYON ALSACIENNE; PROCEDES SAUTER négocie l'augmentation de son contrôle sur CONTINENTALE EDISON. Pays-Bas: PHILIPS intègre PROCENTO.
- P. 23 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Belgique: Association belgo-suisse dans BELOMA. France: GAASTRA FRANCE est à capital néerlandais; Association E.R.A.P./GENERALE DE CHAUFFE; M.T.E. reprend certains actifs à DECAUVILLE; Nouveaux actionnaires pour BRISSONNEAU & LOTZ; TUNZINI-AMELIORAIR devient TUNZINI-AMELIORAIR-THERMIQUE AERAIQUE-MECANIQUE; Création de CREUSOT LOIRE. Grande-Bretagne: Deux succursales nouvelles pour DEUTSCHE INDUSTRIEANLAGEN. Suisse: KNORR BREMSE s'installe à Zurich.
- P. 25 - CUIR - Allemagne: Association BASF/CARL FREUDENBERG. Suisse: DORNDORF-SCHUHFABRIK reprend les activités de WALDER & C°.
- P. 26 - EDITION - Allemagne: HARCOURT, BRACE & WORLD prend le contrôle de FERDINAND ENKE VERLAG; Première phase de la réorganisation de SPRINGER. Belgique: UBED est à capital belge. France: Association LE PROVENCAL/REPUBLIQUE/MIDI LIBRE dans STE D'ETUDES DE MARCHES & D'INFORMATIQUE. Pays-Bas: MUSIC CORP. OF AMERICA s'installe à Weesp.
- P. 27 - ELECTRONIQUE - Allemagne: OMRON TATEISI ELECTRONICS donne sa représentation à TRIUMPH-ADLER; THOMSON-CSF s'installe à Francfort; OFFICE & ELECTRONIC MACHINES LTD ferme sa filiale de Francfort. France: Une licence INTERNATIONAL VIDEO CORP. pour CENTRE ELECTRONIQUE DE FRANCE. Luxembourg: GRAMCO COMPUTER CENTER est à capital américain. USA: Une licence TEPPAZ pour TELEX CORP.

- P. 28 - EMBALLAGE - France: Les apports d'AQUITAINE-ORGANICO à POLYPAPIER.
- P. 28 - ENGINEERING - Allemagne: DRESSER INDUSTRIES ouvre une succursale à Einbeck. France: AMERICAN PREMABERG s'installe à Paris. Grande-Bretagne: Développement de l'association SOFREGAZ/HUMPHREYS & GLASGOW. Japon: Une licence S.F.A.C. pour MITSUI SHIPBUILDING ENGINEERING.
- P. 30 - FINANCE - Allemagne: INTERFACTOR BETEILIGUNGS devient actionnaire de INTERFACTOR-BANK; FRANKFURTER BANK prend le contrôle de VON WANGENHEIM & C^o; BANK MEES & HOPE ouvre une succursale à Hambourg; Réorganisation d'ARGENTA INTERNATIONALE ANLAGE; Une concentration donne naissance à STUTTGARTER VOLKSBANK. Belgique: GEFIMA absorbe UNION FONCIERE & HYPOTHECAIRE. France: NORTHERN TRUST prend 5 % dans RIVAUD & CIE; COFIFA devient actionnaire de BETON-BAIL. Japon: DRESDNER BANK ouvre un bureau à Tokyo.
- P. 31 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: BURGERS SCHWARZWÄLDER TEIGWARENFABRIK devient actionnaire de PALETTA; HENNINGER BRÄU renforce son contrôle sur AKTIENBRAUEREI BÜRGERBRÄU; Création de l'Association MILCHWIRTSCHAFTLICHE GESELLSCHAFT ZUR ABSATZFÖRDERUNG. France: Association REMY MARTIN/CAMUS/BOURRUT & GODEFROY dans CCBOIMPEX; Les accords SELLIER-LEBLANC/CAVES SEQUANAISES. Suisse: NAVOBI ZUG est à capital néerlandais. USA: ROLF H. DITMEYER s'installe à Winter Garden/Fla.
- P. 33 - METALLURGIE - Allemagne: WALZEISEN- & METALLHANDEL passe sous le contrôle de DEUTSCHER EISENHANDEL. Belgique: Association franco-allemande dans SOCOMETAL; Développement de la société franco-américaine SIMEC-LUPTON. Espagne: BIGNIER, SCHMID-LAURENT porte à 50 % ses intérêts dans INOXA. France: Une concentration donne naissance à FONDERIES D. WAELES. Pays-Bas: Constitution définitive d'ALU-SUISSE NEDERLAND. USA: Une licence TH. JANSEN pour BLOOM ENGINEERING.
- P. 34 - MINES - Allemagne: BAYER prend le contrôle de GEWERKSCHAFT FINSTERGRUND WIEDEN. Belgique: DUVAL CORP. s'installe à St-Josse-ten-Noode.
- P. 34 - PAPIER - Belgique: EXACLAIER est filiale de CHARLES NUSSE. Pays-Bas: FELDMÜHLE et NED. PAPIERFABRIEK prennent le contrôle de PAPIERFABRIEK GENNEP.
- P. 35 - PARFUMERIE - Allemagne: HELENA RUBINSTEIN s'installe à Düsseldorf; RUDOLF HUSSEL prend le contrôle de DOUGLAS.
- P. 36 - PETROLE - Allemagne: Négociations SAARBERGWERKE/GULF OIL; Deux nouvelles filiales pour DEUTSCHE SHELL. France: Concentration au profit de PRODUGAZ.
- P. 36 - PHARMACIE - Allemagne: INTERSERO est à capital suisse. France: Les accords CLYN-BYLA/MIDY.
- P. 37 - PLASTIQUES - Allemagne: Association ACO SEVERIN AHLMANN/GRILLO-WERKE dans POLYWEST WESTDEUTSCHER LICHTPLATTENVERTRIEB. Pays-Bas: HABIA est à capital suisse.
- P. 37 - PUBLICITE - Allemagne: OLIVER-BECKMAN s'installe à Francfort; Association CLAR/FAHRENSON & FEHSE WERBEAGENTUR. France: La filiale à Paris de COLLETT, DICKENSON PEARCE & PARTNERS se transforme en FELDMAN, CALLEUX, OSSARD CDP.

- P. 37 - TEXTILES - Allemagne: GEBHARD & C^o prend le contrôle de STEHLI & C^o; RAVENSBERGER SPINNEREI reprend une usine à CARL WEBER & C^o. France: PRODUCTIONS CHAUMONT passe sous le contrôle d'AGACHE-WILLOT; Une concentration donne naissance à COMMERCIALE & FINANCIERE WALLAERT FRERES.
- P. 38 - TOURISME -- Luxembourg: EXPANSION TOURISTIQUE est à capital suisse.
- P. 39 - TRANSPORTS - Belgique: PANOCEAN SHIPPING & TRADING LTD négocie la prise de contrôle d'ANTWERP & ROTTERDAM OIL STORAGE. France: SCANDITOURS est à capital suédo-norvégien. Suisse: FRANCESCO PARISI ouvre une succursale à Chiasso.
- P. 39 - VERRE - Allemagne: LINDSHAMMER GLAS est à capital suédois.
- P. 39 - DIVERS - Allemagne: FAMULUS ZÜRICH (personnel intérimaire) s'installe à Rietberg; COR DU BUY SPORT (articles de sport) s'installe à Emmerich. Belgique: Création de TECNIC-IEEC (enseignement par correspondance). Pays-Bas: HOUTINDUSTRIE LEUKEN (bois) est à capital allemand. Suisse: CARL BARDUSCH WASCHEREI (teinturerie) ouvre une succursale à Saint-Sulpice/Vaud.
-

ASSURANCES

(547/17) Une rationalisation au sein du groupe d'assurances allemand "RHEINISCHE VERSICHERUNGSGRUPPE" intéresse d'une part la compagnie de Cologne COLONIA NATIONAL VERSICHERUNGS AG (cf. n° 535 p.17) - qui absorbera les sociétés GLADBACHER FEUERVERSICHERUNGS AG de Mönchengladbach (capital de DM. 4 millions) et SCHLESISCHE FEUERVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT de Cologne (DM. 5 millions) - et d'autre part la compagnie NORDSTERN ALLGEMEINE VERSICHERUNGS AG de Cologne et Berlin (cf. n° 385 p.19), qui absorbera la NORDSTERN RÜCKVERSICHERUNGS AG (Cologne).

Affiliée pour un peu plus de 25 % au groupe AACHENER- & MÜNCHENER FEUER-VERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT d'Aix-la-Chapelle, COLONIA NATIONAL détient notamment le contrôle majoritaire, à travers KÖLNISCHE RÜCKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT (également affiliée pour 25 % à AACHENER & MÜNCHENER), de CONCORDIA LEBENSVERSICHERUNGS AG de Cologne (qui pourra ultérieurement être absorbée elle aussi) ainsi qu'un intérêt de plus de 25 % dans la RHENANIA LEBENSVERSICHERUNGS AG (Sarrebruck).

Les principales affiliées du "RHEINISCHE VERSICHERUNGSGRUPPE" sont : 1) dans le secteur "vie" : CONCORDIA, VOLKSHILFE AACHENER & MÜNCHENER LEBENSVERSICHERUNGS AG (Aix-la-Chapelle) - issue de la récente concentration entre AACHENER & MÜNCHENER LEBENSVERSICHERUNGS AG et VOLKSHILFE LEBENSVERSICHERUNGS AG - et NORDSTERN LEBENSVERSICHERUNGS AG (Cologne); 2) dans le secteur "recours" ROLAND RECHTSSCHUTZ-VERSICHERUNGS AG (affiliée depuis le début 1970 pour plus de 25 % à AACHENER & MÜNCHENER); 3) dans le secteur I.A.R.D. : NORDSTERN ALLGEMEINE, COLONIA NATIONAL et AACHENER & MÜNCHENER ainsi que la THURINGIA VERSICHERUNGS AG (Munich); et 4) dans le secteur "réassurances", KÖLNISCHE RÜCKVERSICHERUNGS et AACHENER RÜCKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT (Aix-la-Chapelle).

** (547/17) La compagnie d'Amsterdam AMVO-AMSTERDAMSCH E ONDERNEMING VOOR DE ORIENTHANDEL N.V. a quintuplé à FB. 50 millions le capital de sa filiale de Bruxelles LA SAINT-GEORGES, CIE BELGE D'ASSURANCES SA.

AUTOMOBILE

(547/17) Les groupes de Wolfsburg VOLKSWAGENWERK AG (cf. n° 546 p.20) et de Stuttgart-Untertürkheim DAIMLER BENZ AG (cf. n° 545 p.19) ont engagé des pourparlers en vue d'une concentration de leurs intérêts en Espagne.

Le premier y est intéressé pour moitié dans la société IMOSA-INDUSTRIAS DEL MOTOR SA de Vitoria (cf. n° 464 p.21), qui produit annuellement environ 10.000 camionnettes équipées de moteurs fournis principalement par l'usine de Barcelone de la CIA HISPANO ALEMANA DE PRODUCTOS MERCEDES-BENZ SA (Madrid), filiale à 50,5 % du second en association avec sa licenciée ENMASA-EMPRESA NACIONAL DE MOTORES DE AVIACION SA (Madrid), son agent général IDASA-INDUSTRIAS DEL AUTOMOVIL SA (Madrid) et le groupe public I.N.I.-INSTITUTO NACIONAL DE INDUSTRIA (Madrid).

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(547/18) L'entreprise de génie civil et matériaux de construction DYCKERHOFF & WIDMANN KG de Munich, propriété pour plus de 50 % de la famille Lübbert - qui y est associée à la BERLINER-HANDELS-GESELLSCHAFT (moins de 25 %) de Berlin et Francfort à travers son holding (75 %) ALLGEMEINE LOKALBAHN- & KRAFTWERKE AG (Francfort)- a présidé et participé directement pour 15 % à la création à Paris d'une affaire d'exploitation et mise en valeur de procédés de précontrainte et construction selon son procédé "Dywidag", DYWIDAG-FRANCE Sarl. Au capital de F. 50.000 et avec pour gérant M. Georges Gerand, celle-ci est contrôlée pour le solde par la STE DES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS ANDRE BORIE SA (Paris).

Le procédé "Dywidag" est notamment exploité en République Fédérale par la société ALLSPANN-ALLGEMEINE SPANNBETON GmbH (Munich), et en Autriche par la firme DYWIDAG SPANNBETON GmbH (Salzbourg).

** (547/18) Propriétaire-gérant en République Fédérale de l'entreprise de génie civil R. SCHÖNWASSER GmbH HOCH- & TIEFBAU de Fürth/Bay. (capital de DM. 1,45 million), M. Richard Schönwasser a été le fondateur en Suisse de la société de portefeuille POLYNORM GmbH (Zug) au capital de FS. 300.000, dont il est co-gérant aux côtés de M. Hans Hüssy.

M. Schönwasser contrôle également à Fürth les sociétés immobilières GE-WO GESELLSCHAFT FÜR WOHNUNGSBAU mbH et BE-WO-GE BETREUNGSGES. FÜR WOHNUNGS- & GESCHÄFTS-HAUSBAU mbH, et il est associé de la firme FRANKEN-PLASTIK GmbH (Fürth) qui commandite l'entreprise de jouets en plastique FRANKEN-PLASTIK-VERTRIEBS GmbH & Co KG (cf. n° 545 p.38).

** (547/18) Au terme des négociations en cours entre le groupe CIE DE PONT-A-MOUSSON SA de Nancy (cf. n° 546 p.29) et la STE DES CIMENTS FRANCAIS SA de Guerville/Yvelines (cf. n° 461 p.21), le premier apportera à la seconde son contrôle (indirect) à 58,4 % sur la compagnie CIMENTS PORTLAND DE ROMBAS & D'HAGONDANGE SA de Paris (cf. n° 531 p.41).

En cours de fusion avec la CIE DE SAINT-GOBAIN SA (Neuilly/Hauts-de-Seine), PONT-A-MOUSSON poursuit ainsi la rationalisation de ses intérêts. Quant à CIMENTS FRANCAIS, cette opération lui permettra de disposer de moyens d'action dans l'Est de la France (les cimenteries de ROMBAS & HAGONDANGE étant toutes localisées en Moselle : Amneville, Mézières-les-Metz et Hagondange), où elle n'était pas encore implantée.

** (547/18) La construction en République Fédérale par le groupe financier de Panama I.O.S.-INVESTORS OVERSEAS SERVICES LTD (cf. n° 527 p.16) d'un ensemble de 600 appartements de luxe pour personnes âgées, représentant un investissement de l'ordre de DM. 90 millions, sera assurée par l'entreprise HALSTENBEKER GRUNDSTÜCKSVERTWERTUNGS GmbH (Halstenbek), nouvellement créée au capital de DM. 2 millions avec pour gérant M. J. Daniel Deeter (Ornex/Aix) et un premier conseil composé de M. Martin Seligson, président d'INVESTORS DEVELOPMENT CORP. LTD (Genève), Kenneth Beaugrand, Richard Palmer et Klaus Trescher, gérant d'INVESTORS OVERSEAS SERVICES IN DEUTSCHLAND GmbH (Munich).

I.O.S. a simultanément présidé à la création d'une affaire similaire à Hechendorf, HECHENDORFER GRUNDSTÜCKSVERTWERTUNGS GmbH (capital de DM. 2 millions), que gère également M. Deeter.

** (547/19) Des intérêts britanniques portés par MM. John A. Summers (Newcastle upon Tyne) et John J.V. Hefford (résidant à St-Cloud/Hauts-de-Seine) pour 50 % chacun ont été à l'origine à Paris de la société immobilière HEFFORD-SUMMERS (FRANCE) Sarl (capital de F. 20.000), que gère Mme Hefford.

** (547/19) Récemment constituée à Bâle sous la présidence de M. Günther F.P. Elb (Francfort), la firme de vente de maisons préfabriquées, éléments de construction et matériaux ELB HOUSING AG (capital de FB. 50.000) a repris les activités de la société ARCHITEKTEN INFORMATIONS SERVICE GmbH (Bâle).

Celle-ci (capital de FS. 20.000) a été créée en août 1968 (cf. n° 473 p.14) par des intérêts allemands portés par MM. Ferdinand A. Vogel (Wiesbaden) et Günther Elb, pour fournir aux entreprises de bâtiment toutes informations relatives aux nouvelles méthodes et procédés de construction.

** (547/19) Le holding cimentier suisse SCHWEIZERISCHE ZEMENT-INDUSTRIE GESELLSCHAFT (Glarus), dont le principal animateur est M. Max Schmidheiny (Heerbrugg), s'est assuré un intérêt de 25 % environ en République Fédérale dans la cimenterie HEMMOOR ZEMENT AG de Hemmoor/Oste (cf. n° 394 p.21), qui, au capital de DM. 7,2 millions, est contrôlée par la compagnie ALSEN'SCHE PORTLAND-CEMENT FABRIKEN KG (Hambourg).

CHIMIE

(547/19) Le groupe METALLGESELLSCHAFT AG de Francfort (cf. n° 545 p.36) - dont les principaux actionnaires sont, pour 25 % chacune, l'ALLGEMEINE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT FÜR INDUSTRIEBETEILIGUNGEN mbH de Munich (filiale paritaire des groupes ALLIANZ VERSICHERUNGS AG, DEUTSCHE BANK AG et SIEMENS AG) et la DRESDNER BANK AG, et pour 17 % la SCHWEIZERISCHE GESELLSCHAFT FÜR METALLWERTE (Zurich) - a négocié aux Pays-Bas une association pour la production d'additifs pour fonderie avec l'entreprise SCHUILLING GIETERIJBENODIGHEDEN N.V. (Hengelo), membre du groupe W.J. SCHUILLING'S HANDELSONDERNEMING N.V. (cf. n° 476 p.21).

Le cadre en sera une filiale paritaire au capital de Fl. 1,8 million, qui, créée à Hengelo au printemps 1970, se verra apporter le Département recherche et production du partenaire néerlandais, et dont les productions seront commercialisées en République Fédérale par le partenaire allemand.

** (547/19) Membre du groupe AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 546 p.22), la compagnie néerlandaise de laques, vernis, peintures, etc... SIKKENS GROEP N.V. de Sassenheim (cf. n° 541 p.19) a allégé ses intérêts indirects en République Fédérale avec la mise en liquidation de la société TALENS & ZOON GmbH (Emmerich) - filiale directe de l'entreprise de couleurs et articles pour le bureau et l'école KON. FABRIEKEN TALENS & ZOON N.V. d'Apeldoorn (cf. n° 482 p.20) - dont la liquidation a été confiée à M. J. Cornelissen.

TALENS & ZOON est liée en France par un accord de coopération technico-commercial avec la firme ANC. ETS. J.M. PAILLARD SA (Paris) et y possède une filiale, TALENS & ZOON SA d'Ivry/Val-de-Marne (anc. à Paris); elle dispose également d'une filiale sous son nom à Bruxelles. Quant à SIKKENS, elle a récemment transformée en SIKKENS GmbH sa filiale SIKKENS LACKFABRIKEN GmbH (Emmerich).

** (547/20) Dans la perspective de l'érection à Peruwelz/Belgique d'une usine de fibres synthétiques dont la construction débutera en 1971 (cf. n° 532 p.22) et qui sera opérationnelle en 1973, le groupe de Londres I.C.I.-IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES LTD (cf. n° 542 p.27) y prépare la création de la société I.C.I. EUROPA FIBRES SA (capital de FB. 250 millions), qui sera directement contrôlée par la filiale de Bruxelles ICI EUROPA, chargée de la gestion et de la coordination de tous les intérêts du groupe sur le continent.

Jusqu'ici les intérêts industriels d'I.C.I. chez les Six dans ce secteur étaient cantonnés en République Fédérale avec une usine à Ostringen et une autre en construction à Offenbach, toutes deux exploitées par la filiale I.C.I. (EUROPA) FIBRES GmbH de Ost-ringen.

** (547/20) Déjà liées pour la vente de leurs fabrications de polyéthylène sous la marque commune "Vestolen", les compagnies chimiques allemandes VEBA CHEMIE AG de Gelsenkirchen-Buer (anc. SCHOLVEN-CHEMIE AG - cf. n° 524 p.30) et CHEMISCHE WERKE HÜLS AG de Marl (cf. n° 545 p.21) sont convenues d'apporter leurs moyens industriels dans ce secteur (usines de Marl et Gelsenkirchen-Buer d'une capacité annuelle de 100.000 t., devant être doublée d'ici 1971) à une filiale commune en voie de création sous le nom de VESTOLEN GmbH, avec pour gérants M. Fritz Daxmann (HÜLS) et Norbert Peters (VEBA CHEMIE).

La première est membre du groupe VEBA-VEREINIGTE ELEKTRIZITÄTS- & BERGWERKS AG (Bonn et Berlin), également intéressé pour moitié dans la seconde à travers la société HIBERNIA AG (Berne) et le holding CHEMIE-VERWALTUNGS AG (Francfort) - qu'il contrôle depuis peu pour moitié avec le groupe FARBENFABRIKEN BAYER AG de Leverkusen (cf. n° 546 p.22), son partenaire à parité dans HÜLS (directement et à travers le holding de Francfort).

** (547/20) L'entreprise de peintures STE RIPOLIN-GEORGET SA (Paris) a négocié l'absorption de la société PEINTURES & VERNIS ALBERT FREITAG SA d'Epina y/Seine-St-Denis (cf. n° 375 p.21). Disposant d'une filiale commerciale à Anderlecht-Bruxelles, FREITAG BENELUX, PEINTURES & REVETEMENTS SA, celle-ci est liée, à travers sa filiale PEINTURES FREITAG REVETEMENTS SA, au groupe néerlandais PIETER SCHOEN & ZOON N.V. de Zaandam (cf. n° 511 p.21) au sein de deux filiales communes, SIGMULTO FRANCE Sarl d'Epina y (peintures polychrome "Sigmulton") et BAGAR N.V. d'Amsterdam (revêtements muraux).

Quant à RIPOLIN, une de ses récentes initiatives a été la prise du contrôle à Aubervilliers/Seine-St-Denis de l'entreprise ETS EXPERT BEZANCON SA (cf. n° 542 p.22).

** (547/20) Le groupe public CHARBONNAGES DE FRANCE (cf. n° 543 p.21) s'est enrichi d'une nouvelle filiale commerciale (produits chimiques) à Paris, C.d.F. CHIMIE EXPORT Sarl (capital de F. 20.000), dont le gérant est M. Bernard Lonjon.

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(547/21) Le rapprochement, sur le modèle germano-belge AGFA-GEVAERT, des entreprises aéronautiques VFW-VEREINIGTE FLUGTECHNISCHE WERKE GmbH de Brême et N.V. KON. NED. VLIEGTUIGENFABRIEK FOKKER d'Amsterdam (cf. notamment n° 539 p.24) a franchi une nouvelle étape : après la création à Düsseldorf de la filiale paritaire ZENTRALGESELLSCHAFT VFW-FOKKER GmbH, que gèrent MM. Werner Knieper (Brême) et Hendrik Cornelis van Meerten (Amsterdam) et dont le capital a été porté de DM. 0,1 à 150 millions, le partenaire allemand a transformé sa filiale HELIKOPTER UNION GmbH (Brême) en holding sous le nom de VFW-VERWALTUNGS GmbH, en a élevé le capital de DM. 0,02 à 136,52 millions et l'a placé sous la gérance de MM. W. Schaarschmidt et G. Fleckenstein.

Cette augmentation de capital a été souscrite, au prorata de leurs participations antérieures, par les compagnies d'Essen FRIED. KRUPP GmbH (35,1 %), de Brême HANSEATISCHE INDUSTRIE-BETEILIGUNGEN GmbH (26,4 %) - laquelle compte parmi ses propres actionnaires, avec 32,04 % et 30 % respectivement, les compagnies de Stuttgart STANDARD ELEKTRIK LORENZ AG (groupe de New York I.T.T.-INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP.) et de Zurich SANKA-BRÜCKE AG (cf. n° 469 p.31) - et d'East Hartford/Conn. UNITED AIRCRAFT CORP. (26,4 %) ainsi que ERNST HEINKEL MASCHINENBAU GmbH (3 %) de Karlsruhe (cf. n° 534 p.27). Cette dernière appartient à Mme Lisa Heinkel, directement intéressée pour 9 % dans VFW-VERWALTUNGS.

** (547/21) Spécialisée dans les équipements de transport aérien, parachutes, appareils de fixation, etc..., la compagnie allemande BRÜGGEMANN & BRAND KG (Volmarstein/Ruhr) sera dorénavant représentée à Londres par la société TRANSEQUIP LTD, nouvellement constituée au capital de £ 1.000 avec pour directeurs MM. Gilbert W. Speed et Carl-Heinz Brüggemann, l'un des animateurs de la fondatrice.

Celle-ci (fonds de commandite de DM. 2,5 millions), qui est gérée par la firme C.-H. BRÜGGEMANN GmbH (Volmarstein), réalise avec 200 employés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 25 millions.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(547/21) Le groupe français de petits appareillages électro-domestiques MOULINEX SA de Bagnolet/Seine-St-Denis (cf. n° 504 p.24), qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires hors taxes de F. 249 millions, a étoffé ses intérêts en République Fédérale avec la création à Pforzheim d'une affaire de promotion commerciale, MOULINEX MARKETING GmbH (capital de DM. 6 millions), que gère M. Werner Boehme.

Dans le pays, le groupe français avait déjà une filiale à Cologne (anc. à Düsseldorf), MOULINEX ELEKTROHAUSHALTSGERÄTE GmbH (capital de DM. 40.000).

** (547/21) Le groupe électrique et électronique de New York GENERAL TELEPHONE & ELECTRONICS CORP. (cf. n° 535 p.26) a renforcé sa position en République Fédérale en s'assurant le contrôle de l'entreprise de matériels téléphoniques de Berlin RICHARD BOSSE & C°. Placée sous le contrôle direct du holding GENERAL TELEPHONE & ELECTRONICS INTERNATIONAL INC. (New York), celle-ci, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 12 millions, verra ses activités apportées à une affaire en voie de constitution à Berlin, RICHARD BOSSE & C° GmbH TELEFONBAU (capital de DM. 4,8 millions).

** (547/22) Fondé en août 1969 par la compagnie belge LA LAINIERE SA de Verviers (aujourd'hui dissoute), le holding de Luxembourg SOFICOMIN a créé à Schaerbeek-Bruxelles une firme de négoce, location et exploitation d'appareils électriques pour salles de jeux (billards électriques, "juke-box", etc...), CENTRALE AUTOMATIQUE SA (capital de FB. 0,5 million), en association symbolique avec les sociétés CENTRALE BELGE DU JUKE-BOX Sc et FINESCO Sc d'Ixelles-Bruxelles.

** (547/22) Filiale quasi-absolue du groupe C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. n° 546 p.26), la compagnie de fils et câbles électriques GEOFFROY-DELORE SA de Paris (cf. n° 481 p.24) a confié à sa société-soeur CABLES DE LYON ALSACIENNE SA de Lyon (cf. n° 498 p.26) la gérance de ses établissements de Reims/Marne, Clichy et Gennevilliers (Hauts-de-Seine).

** (547/22) Contrôlée à 78,3 % par le groupe C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. supra), la compagnie de portefeuille PROCEDES SAUTER SA de Paris - dont le capital est en cours d'augmentation à F. 37,5 millions (cf. n° 454 p.24) - a lancé une offre publique d'achat pour accroître sa participation de 55,8 % dans la CIE CONTINENTALE EDISON SA (cf. n° 536 p.29), dont les autres actionnaires sont les groupes STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA (cf. n° 543 p.25) et LEBON & CIE SA (cf. n° 536 p.29) avec 11,9 % chacun - participations acquises lors de l'absorption par celle-ci de leur filiale paritaire COCELAM-CIE CENTRALE D'ELECTRONIQUE & D'APPAREILS DE MESURE SA (cf. n° 447 p.28).

Spécialisée dans les radio-récepteurs, téléviseurs, électrophones, etc... (marques "Continental Edison" "Sonora", "Radioen", "Sonneclair", "Ribet-Desjardins", "Grammont"), CONTINENTAL EDISON a réalisé en 1968 un chiffre d'affaires de F. 186,9 millions. Ses activités doivent être regroupées avec celles de la CEPEN-CIE EUROPEENNE POUR L'EQUIPEMENT MENAGER SA (filiale de SAUTER) au sein d'une affaire qui rassemblera tous les intérêts "grand public" des groupes C.G.E. et CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON HOTCHKISS-BRANDT, conformément aux accords récemment conclus à cet effet (cf. notamment n° 539 p.31).

** (547/22) La prise du contrôle de la firme commerciale PROCENTO N.V. d'Amsterdam (cf. n° 499 p.25) par la société PHILIPS' NEDERLAND N.V., membre du groupe PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIKEN N.V. d'Eindhoven (cf. n° 546 p.26), est devenue effective. Cette firme, qui possède des succursales à Rotterdam, Eindhoven, Arnhem et Groningue, distribue notamment les matériels comptables de la compagnie allemande SIEMAG FEINMECHANISCHE WERK GmbH d'Eiserfeld (cf. n° 496 p.28), transformée en PHILIPS ELECTROLOGICA GmbH depuis son passage sous le contrôle du groupe d'Eindhoven début 1969.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(547/22) Passée récemment sous le contrôle du groupe de Rotterdam ANKER KOLEN MIJ. N.V. (cf. n° 545 p.17), l'entreprise A. GAASTRA RIJWIELEN- & MOTOREN-FABRIEKEN BATAVUS N.V. (Heerenveen) s'est donnée une filiale à Marseille, STE GAASTRA FRANCE SA (capital de F. 100.000). Présidée par M. Jacques Gaubert, celle-ci assurera la commercialisation et la maintenance des moteurs fixes ou hors-bord pour tous bateaux de sa fondatrice.

** (547/23) Le groupe mécanique de Berlin DEUTSCHE INDUSTRIEANLAGEN GmbH (cf. n° 544 p.33) a désigné M. Otto F. Leibum comme fondé de pouvoir de la succursale directe et de la succursale de sa filiale FRITZ WERNER VERWALTUNGS GmbH (Berlin) qu'il a ouvertes à Londres.

Ce groupe, qui a dernièrement cédé à l'entreprise THYSSEN RÖHRENWERKE AG de Düsseldorf (groupe AUGUST THYSSEN-HÜTTE AG) son intérêt de 25 % (à travers sa filiale BORSIG GmbH de Berlin) dans l'entreprise de tubes soudés et réservoirs BORSIG ROHR GmbH (Berlin), a récemment transformé en DEUTSCHE INDUSTRIEANLAGEN FRITZ WERNER BAU GmbH (Geisenheim) sa filiale HARTEX GmbH MASCHINEN- & WERKZEUGFABRIK, et il a porté de DM. 14 à 18 millions le capital de sa filiale FRITZ WERNER WERKZEUGMASCHINEN GmbH (Berlin).

** (547/23) Les liens unissant en France le groupe public E.R.A.P.-ENTREPRISES DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES (cf. n° 546 p.35) et l'entreprise d'aérotechnique CIE GENERALE DE CHAUFFE SA de St-Andre-lez-Lille/Nord (affiliée pour 40 % au groupe CIE GENERALE DES EAUX SA) seront resserrés avec la création d'une filiale commune à Châtillon-sous-Bagneux/Hts-de-Seine, CHAUFFAGE SERVICE ELF SA (où la seconde sera majoritaire).

ERAP, qui est le fournisseur exclusif de la GENERALE DE CHAUFFE, s'est récemment (cf. n° 531 p.29) assuré, à travers sa filiale ELF BELGIQUE SA, une participation de 33,3 % dans la filiale à Etterbeek de celle-ci.

** (547/23) Gérant de la société suisse WALTHER BÜROMASCHINEN GmbH de Rheinfelden/Argovie (capital de FS. 1,44 million), M. Alfred Oberli a participé, aux côtés d'intérêts belges portés par MM. K. Wojcik et G.R. Lecocq (ses gérants), à la création en Belgique de la firme BELGIAN OFFICE MACHINES-BELOMA Sprl (Jette) au capital de FB. 500.000, dont l'objet est le négoce, le leasing et la maintenance des machines comptables et de bureau "Walther" de l'entreprise allemande WALTHER-BÜROMASCHINEN GmbH de Niederstotzingen/Württ. (cf. n° 274 p.19).

Cette dernière (capital de DM. 8,1 millions) appartient à la famille Walther, qui détient également le contrôle direct de la société suisse, et elle emploie 1.400 salariés dans ses usines au siège et à Gerstetten. En France elle a pour concessionnaire exclusif la firme E.A. VAN WAESBERGHE (Paris), et ses deux principales filiales allemandes sont les sociétés WALTHER FEINMECHANIK KG de Königsbrunn (principalement commerciale) et CARL WALTHER OHG VAGD- & SPORTWAFFENFABRIK d'Ulm (armes à feu).

** (547/23) Filiale paritaire à Paris des compagnies S.F.A.C.-STE DES FORGES & ATELIERS DU CREUSOT SA (cf. infra "Engineering") et JEUMONT-SCHNEIDER SA - toutes deux affiliées au groupe belge EMPAIN (cf. n° 544 p.23) à travers le groupe SCHNEIDER SA (cf. n° 537 p.18) - la firme de construction de locomotives M.T.E. SA (cf. n° 320 p.19) a repris à la société DECAUVILLE SA (Paris) son Département "Locotracteurs" (usine de Corbeil/Essonne).

Contrôlée depuis peu par le groupe de bennes basculantes et matériels hydrauliques BENNES MARREL SA (St-Etienne/Loire) - passé lui-même sous le contrôle du groupe américain WHITTAKER CORP. en décembre 1969 (cf. n° 545 p.23) - DECAUVILLE se cantonnera désormais dans son usine de Marquette-les-Lille/Nord dans la fabrication de carrosseries pour camions-bennes.

** (547/24) Les groupes REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine (cf. n° 544 p.26) et AUTOMOBILES PEUGEOT SA de Paris (cf. n° 538 p.16) d'une part, ainsi que C.G.E. (cf. supra, p.22) et ALSTHOM SA de Paris (qui va passer sous le contrôle du précédent - cf. n° 537 p.20) d'autre part sont devenus actionnaires de l'entreprise mécanique SA DES ETS BRISSONNEAU & LOTZ de Paris (cf. n° 531 p.29) au capital de F. 30,9 millions.

Présidée par M. Bernard Mallet, celle-ci, qui emploie 5.000 personnes dans ses usines de La Rochelle/Charente Maritime, Nantes/Loire Atlantique et Creil/Oise, a réalisé pendant les neuf premiers mois de 1969 un chiffre d'affaires de F. 247,1 millions. Elle exerce ses activités dans trois domaines : 1) Automobile (50 % de son chiffre d'affaires); les chaînes de Creil montent quelque 500 véhicules par jour, dont 200 fourgonnettes "RENAULT 4", 150 "RENAULT Estafette", 80 "OPEL" (pour le compte de la filiale allemande du constructeur GENERAL MOTORS CORP. - cf. n° 542 p.18) et quelques "MATRA 530"; 2) Chemins de fer; en association avec diverses entreprises françaises (dont ALSTHOM), ce Département fournit notamment l'ensemble du matériel roulant (motrices et remorques) du métro de Mexico; sa production de locomotives est en légère régression; 3) Matériels industriels, comprenant trois Départements : Marine (engins de pont); Electricité (moteurs); Travaux Publics-Mécanique (façades industrialisées, éléments préfabriqués). Ses principales filiales sont : BRISSONNEAU & LOTZ INTERNATIONAL SA (Genève); S.E.A.L.-STE D'EXPLOITATION D'ALLIAGES LEGERS SA de La Plaine-St-Denis/Seine-St-Denis (en association 80/20 avec la Division CEGEDUR GP SA du groupe CIE PECHINEY SA - cf. n° 537 p.30), qui a réalisé en 1969 avec ses fabrications de menuiseries métalliques un chiffre d'affaires de F. 60 millions; LE FROID INDUSTRIEL BRISSONNEAU YORK SA (Paris), en association paritaire avec la YORK DIVISION du groupe BORG WARNER CORP. de Chicago (cf. n° 542 p.24), dont le chiffre d'affaires s'établit à F. 40 millions.

** (547/24) Décidée récemment (cf. n° 539 p.29), la simplification des intérêts de la compagnie française de mécanique et aéraulique TUNZINI-AMELIORAIR SA (Paris) est devenue effective avec l'absorption des filiales (59,40 %) SCHNEIDER POËLMAN SA (Charenton/Val-de-Marne) et (85 %, à travers l'entreprise AIR INDUSTRIE SA - cf. n° 503 p.25) STE MECANIQUE GENERALE DE THANN-MGT SA (Thann/Ht-Rhin). Transformée en TUNZINI-AMELIORAIR-THERMIQUE AERAULIQUE-MECANIQUE-TAM SA, la compagnie absorbante a porté son capital à F. 36,7 millions en rémunération d'actifs bruts globaux estimés à F. 12,8 millions. MGT avait au préalable fait apport à AIR INDUSTRIE d'actifs partiels (comprenant notamment une usine de mécanique générale, tôlerie et serrurerie à Thann) évalués à F. 6,6 millions, entraînant la réduction à F. 26,5 millions du capital de celle-ci.

Par ailleurs, TUNZINI AMELIORAIR s'apprête à recevoir de la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (son actionnaire pour 11,6 %) et de la CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. n° 544 p.27) leurs participations respectives de 37,8 % et 29 % dans la STE ORLEANAISE DE PROTECTION S.O.P. SA (capital de F. 360.000), ce qui lui en donnera le contrôle absolu.

** (547/24) Le groupe de freins, attelages automatiques, compresseurs, commandes pneumatiques, etc... KNORR BREMSE GmbH de Munich (cf. n° 515 p.25) a constitué à Zurich une filiale de portefeuille, KNORR-BREMSE HOLDING AG (capital de FS. 300.000), dont l'administrateur est M. Hektor von Salis, et qui se verra notamment apporter la participation du groupe (à travers la filiale KNORR BREMSE KG de Munich) dans la société UNICUPLER GmbH de Glarus (capital de FS. 0,7 million).

** (547/25) Les négociations en cours en France (cf. n° 546 p.34) entre les groupes MARINE FIRMINY SA (cf. n° 537 p.23) et SCHNEIDER SA (cf. n° 545 p.24) en vue d'un rapprochement de leurs filiales respectives CIE DES ATELIERS & FORGES DE LA LOIRE SA (C.A.F.L.) et STE DES FORGES & ATELIERS DU CREUSOT-SFAC SA (cf. infra, p.28) ont abouti à un accord de principe prévoyant la réunion de leurs actifs industriels dans le domaine de la mécanique lourde et des aciers fins ou spéciaux en une société unique, CREUSOT LOIRE, contrôlée par moitié par MARINE FIRMINY SA et SCHNEIDER, le second apportant en outre sa participation directe et indirecte (37 % environ) dans la CIE FINANCIERE DELATTRE-LEVIVIER SA (cf. n° 522 p.34).

CUIR

(547/25) Seconde manufacture allemande de chaussures avec en 1969 une production de 5,7 millions de paires représentant des ventes de DM. 110 millions, la compagnie DORNDORF-SCHUHFABRIK GmbH & Co KG de Zweibrücken (cf. n° 538 p.22) a pris pied chez les Sept avec la reprise en Suisse des activités de l'entreprise de la branche WALDER & Co AG SCHUHFABRIK (Brüttisellen/Zurich). Celle-ci, qui réalise avec 500 salariés un chiffre d'affaires de l'ordre de FS. 18 millions (800.000 paires/an), transfèrera ses productions à une nouvelle affaire, WALDER & Co KG SCHUHFABRIK, où M. Dietrich Bahner, propriétaire de la manufacture allemande, aura pour associé minoritaire M. Max Walder, propriétaire de l'entreprise de Brüttisellen dont les actifs immobiliers et commerciaux auront été apportés à un holding à créer.

DORNDORF a acquis en novembre 1968 le contrôle à 75 % de son homologue REMONTE SCHUHFABRIKEN WILLI MEMMER KG (Hananstein/Pfalz), venue s'ajouter à ses principales filiales : FABONA SCHUH GmbH (Francfort) et BELLA FABRIKATIONS- & HANDELS GmbH & Co KG (Zweibrücken). M. Bahner détient également le contrôle de l'entreprise HAKO SCHUH AG de Francfort (capital de DM. 0,96 million) et il est copropriétaire de la firme LEISER FABRIKATIONS- & HANDELSGESELLSCHAFT (Berlin).

** (547/25) Le groupe chimique de Ludwigshafen B.A.S.F.-BADISCHE ANILIN- & SODA FABRIK AG (cf. n° 546 p.22) a entamé des négociations avec l'entreprise de produits en cuir et plastiques CARL FREUDENBERG KG de Weinheim/Bergstr. (cf. n° 527 p.17) en vue de la production en commun de fibres synthétiques à travers une filiale conjointe à créer à Kaiserslautern, FREUDENBERG a récemment transformé en holding sous le nom de FREUDENBERG & Co BETEILIGUNGS GmbH de Weinheim (capital de DM. 5 millions) sa filiale GES. FÜR HANDEL & VERWERTUNG VON LEDER, FELLEN & HÄUTEN mbH (Francfort).

B.A.S.F. vient par ailleurs d'accorder à la succursale d'engineering, à l'enseigne DIDIER WERKE AG INDUSTRIEANLAGENBAU (Essen), du groupe de produits réfractaires DIDIER-WERKE AG de Wiesbaden (cf. n° 541 p.34) - qui compte parmi ses actionnaires la DEUTSCHE BANK AG de Francfort (plus de 25 %) et le groupe de Dortmund HOESCH AG (8,83 %) - les droits de conception et de construction d'installations pour la fabrication d'anhydride maléique selon un procédé utilisé actuellement pour l'édification d'une usine de ce type à Ludwigshafen. Aux Etats-Unis, il a d'autre part lancé une offre publique devant lui assurer, à travers son holding BASF OVERZEE N.V. (Willemstadt/Curaçao), le contrôle absolu de sa filiale (98,9 %) WYANDOTTE CHEMICAL CORP. de Wyandotte/Mich. (cf. n° 542 p.20).

EDITION

(547/26) Le groupe d'édition de New York HARCOURT, BRACE & WORLD INC. se propose d'étoffer ses intérêts en Europe avec l'acquisition, à travers sa filiale ACADEMIC PRESS INC. (New York), des maisons d'éditions scientifiques de Stuttgart FERDINAND ENKE VERLAG (que continuera à diriger M. Dieter Enke) et de Bâle S. KARGER AG VERLAG FÜR MEDIZIN & NATURWISSENSCHAFTEN (capital de FS. 100.000), dont le directeur restera M. Thomas Krager.

ACADEMIC PRESS est déjà représentée sur le Continent, notamment par la société ACADEMIC PRESS INC. (PARIS) Sarl (Alfortville/Val-de-Marne) au capital de F. 20.000.

** (547/26) Décidée récemment (cf. n° 546 p.29), la réorganisation du groupe d'édition et de presse de Hambourg AXEL SPRINGER VERLAG GmbH est entrée dans sa première phase avec la création du holding AXEL SPRINGER BETEILIGUNGS AG (capital de DM. 42,76 millions). Présidé par M. Axel Caesar Springer et dirigé par M. Peter Tamm, celui-ci s'est vu apporter tous les intérêts du groupe dans les domaines : (a) édition de journaux, périodiques et livres; (b) moyens de communication et d'information; (c) exploitation d'imprimeries et installations de production; (d) exploitation d'agences de voyages. Ces intérêts seront ultérieurement transférés à la société AXEL SPRINGER VERLAG AG, en voie de formation au capital de DM. 75 millions.

** (547/26) Passée fin 1969 (cf. n° 539 p.39) sous le contrôle de la compagnie d'éditions musicales de New York MUSIC CORP. OF AMERICA (MCA), la maison allemande de disques (marques "Europa" et "Somerset") MILLER INTERNATIONAL SCHALLPLATTEN GmbH (Quickborn/Holst.) s'est dotée aux Pays-Bas d'une filiale commerciale, MILLER INTERNATIONAL GRAMMOFOONPLATTEN N.V. (Weesp) au capital autorisé de Fl. 100.000 (libéré de 50 %), que dirige M. H.C. Majoor.

** (547/26) Animateur du GROUPE JOSI-CIE CENTRALE D'ASSURANCES 1909 SA de Bruxelles (cf. n° 191 p.15), M. Jean-Marie Josi est le principal actionnaire (60 %), aux côtés de la famille Laurent et de M. Louis du Roy de Blicquy (12,5 % chacun) ainsi que de MM. Jean-Baptiste Van Tuycom et Clément Meulemons (7,5 % chacun), de la société UNION BELGE D'EDITION-UBED SA (capital de FB. 30 millions), nouvellement formée à Bruxelles.

** (547/26) Les maisons françaises d'édition de quotidiens régionaux LE PROVENCAL SA (Marseille), qu'anime M. Gaston Defferre, REPUBLIQUE SA (Toulouse) et MIDI LIBRE SA (Montpellier) se sont associées pour créer une filiale commune de traitement de l'information, STE D'ETUDES DE MARCHES & D'INFORMATIQUE S.E.M.I. SA (Marseille) au capital de F. 100.000, que préside M. Christian de Barbarin.

ELECTRONIQUE

(547/27) La compagnie financière GREAT AMERICA MANAGEMENT & RESEARCH C^o LTD-GRAMCO de Nassau/Bahamas (cf. n^o 521 p.27) a étoffé ses intérêts en Europe avec la création à Luxembourg d'une filiale de traitement de l'information (au service notamment des sociétés d'investissement et des Fonds de placement), GRAMCO COMPUTER CENTER SA (capital de \$ 100.000), dont les premiers administrateurs sont MM. Ralph Richardson, Henry Stewart et Jerry Deutsch.

La fondatrice disposait déjà d'une filiale de gestion de portefeuille à Luxembourg, et elle possède des filiales sous son nom à Munich, Londres (2) et Madrid.

** (547/27) Aux termes d'un accord récemment conclu à Paris entre la firme américaine I.V.C.-INTERNATIONAL VIDEO CORP. et le CENTRE ELECTRONIQUE DE FRANCE SA, membre du groupe FLOIRAT (cf. n^o 546 p.30), le second fabriquera sous licence de la première des caméras de télévision couleur (tubes vidicon ou plombicon), télécinémas et analyseurs d'images fixes, et elle assurera la distribution des fabrications d'IVC en Europe (Ouest et Est), au Moyen-Orient et en Afrique.

Le groupe FLOIRAT s'est dernièrement (cf. n^o 531 p.35) défait de ses intérêts (83 %) dans la société FRANCE-COULEUR SA, qui doit démarrer en 1971 la production en série des tubes pour téléviseurs couleur SECAM, au profit de la CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. n^o 546 p.29).

** (547/27) La compagnie japonaise OMRON TATEISI ELECTRONICS C^o (Kyoto) a confié à l'entreprise allemande TRIUMPH-ADLER VERTRIEBS GmbH de Nuremberg (cf. n^o 541 p.29) la commercialisation à l'échelle mondiale de ses machines comptables électroniques.

L'entreprise de Nuremberg est filiale commune des compagnies allemandes de matériels de bureau ADLERWERKE VORM. HEINRICH KLEYER AG (Francfort) et TRIUMPHWERKE NÜRNBERG AG (Nuremberg), que le conglomérat américain LITTON INDUSTRIES INC. (Beverly Hills/Cal.) a reprises en 1968 au groupe GRUNDIG-WERKE GmbH (Fürth).

** (547/27) Membre du groupe CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. supra), la compagnie électrique et électronique de Paris THOMSON-CSF SA a fondé à Francfort l'entreprise de fabrication et vente de tubes électroniques, lasers, etc... THOMSON-CSF ELEKTRONENRÖHREN GmbH (capital de DM. 100.000), dont le premier gérant est M. Robert Ziller (Paris).

** (547/27) La compagnie française TEPPAZ SA (Lyon), spécialisée dans les électrophones et magnétophones, fournira désormais à l'entreprise américaine TELEX CORP. de Tulsa/Okla. (matériels électro-acoustiques, électroniques) des platines destinées à la fabrication de systèmes périphériques pour ordinateurs.

** (547/27) Le groupe de négoce en gros de machines de bureau OFFICE & ELECTRONIC MACHINES LTD de Londres (cf. n^o 179 p.26) a dissout sa filiale de Francfort DEUTSCHE OFFICE & ELECTRONIC MACHINES GmbH (capital de DM. 20.000), issue de la transformation de l'ancienne QUICK RECHENMASCHINEN GmbH.

EMBALLAGE

(547/28) Filiale à 89,5 % de la S.N.P.A.-STE NATIONALE DES PETROLES D'AQUITAINE SA (Paris), membre du groupe public E.R.A.P. (cf. n° 546 p.35), la compagnie AQUITAINE-ORGANICO SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (cf. n° 543 p.34) a fait apport de son Département "films d'emballage" à son affiliée POLYPAPIER SA (Paris, avec usine à Avilly-St-Léonard/Oise), où elle a porté de ce fait sa participation à 44 % et qui a élevé en conséquence son capital à F. 2,9 millions.

Présidée par M. Georges Illes, POLYPAPIER (cf. n° 499 p.34) emploie 250 personnes à la production de films composites pour le conditionnement de produits alimentaires, films et sacs en polypropylène et polyéthylène, etc... Elle escompte pour 1970, grâce à cet apport, un chiffre d'affaires de F. 65 millions, contre F. 60 millions en 1969. AQUITAINE ORGANICO prépare par ailleurs le doublement à 60.000 t./an de la capacité de chloration de polyvinyle de son usine de Balan/Ain d'ici juillet 1971.

ENGINEERING

(547/28) Les compagnies d'engineering pétrolier et gazier SOFREGAZ SA de Paris (cf. n° 421 p.23) et HUMPHREYS & GLASGOW LTD de Londres (cf. n° 520 p.35), qui opèrent conjointement au Royaume-Uni sous le nom de H.G.S. ont ouvert à Redhill/Surrey leur quatrième centre pour la transformation des équipements fonctionnant au gaz de ville en équipements fonctionnant au gaz naturel en provenance de la Mer du Nord.

SOFREGAZ (capital de F. 1,6 million) est contrôlée pour 50 % par GAZ DE FRANCE, pour 10 % par la S.N.P.A.-STE NATIONALE DES PETROLES D'AQUITAINE SA (cf. supra) ainsi que par un groupe financier comprenant notamment la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (à travers la SOGEDIP-STE DE GESTION D'INTERETS PETROLIERS SA - cf. n° 546 p.40), la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE INDUSTRIELLE & FINANCIERE SA (cf. n° 543 p.27), l'UNION FINANCIERE & MINIERE SA (cf. n° 542 p.42), etc...

** (547/28) La S.F.A.C.-STE DES FORGES & ATELIERS DU CREUSOT SA de Paris (groupe SCHNEIDER SA - cf. n° 546 p.34) a concédé à la compagnie de Tokyo MITSUI SHIPBUILDING ENGINEERING C° LTD, membre du groupe MITSUI & C° LTD (cf. nos 522 p.20 et 543 p.34), sa licence pour cimenterie "en voie sèche à préchauffer à suspension", qui porte sur la construction du four, du préchauffeur et des broyeurs. Ainsi le partenaire japonais sera-t-il en mesure de doter sa filiale ONODA CEMENT C° LTD (Tokyo), première de la branche au Japon, d'un équipement hautement modernisé.

Ce procédé a trouvé une première application dans l'usine (opérationnelle depuis 1968, avec une capacité de 900 t./jour de ciment) commandée à la firme E.N.S.A.-STE FRANCAISE D'ENTREPRISE GENERALE SA, filiale commune de SFAC et de la CIE DES ATELIERS & FORGES DE LA LOIRE-CAFL SA (groupe MARINE FIRMINY SA), par la STE DES CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE SA (Grenoble).

** (547/28) En même temps qu'il rationalisait ses intérêts en République Fédérale (cf. n° 546 p.28) au profit de la filiale CLECO INTERNATIONAL GmbH (Hambourg) de sa Division CLECO INDUSTRIAL TOOLS (Houston/Tex.), le groupe mécanique américain DRESSER INDUSTRIES INC. (Dallas/Tex.) dotait sa filiale d'engineering DRESSER EUROPE SA (Bruxelles) d'une nouvelle succursale allemande (Einbeck), venant s'ajouter à celles de Celle, Remscheid et Kiel.

** (547/29) La compagnie d'engineering pétrolier AMERICAN PREMABERG C^o INC. de New York (cf. n^o 408 p.22) a pris pied à Paris, où elle était jusqu'ici représentée par la firme PETROCHIMIE SA (cf. n^o 510 p.25), en y constituant la société PREMABERG FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), gérée par Mme Juanou, dirigée par MM. Clifford H. Osborn et Alan H. Sagers, et placée sous le contrôle direct de la filiale de Londres PREMABERG (GREAT-BRITAIN) LTD.

Licenciée du groupe de matériels de construction et d'entretien de pipe-lines T.D. WILLIAMSON INC. de Tulsa/Okla. (cf. n^o 510 p.25), la compagnie américaine possédait déjà chez les Six (cf. n^o 535 p.23) deux filiales sous son nom (St-Josse-ten-Noode/Bruxelles et Milan).

FINANCE

(547/29) La FÜRST THURN & TAXIS BANK ALBERT FÜRST VON THURN & TAXIS de Munich (cf. n^o 538 p.28), la WÜRTTEMBERGISCHE BANK de Stuttgart (cf. n^o 534 p.33), la BANKHAUS GEBR. BETHMANN de Francfort (cf. n^o 471 p.20), la WESTBANK AG de Hambourg (cf. n^o 541 p.28) - en remplacement depuis le début 1970 de la BANKHAUS GEBRÜDER & C^o KG (Hambourg) - et la BANKHAUS I.D. HERSTATT KGaA de Cologne (cf. n^o 534 p.33) se sont défaits de leurs participations (ensemble 49 %) à Munich dans la firme de vente de certificats d'investissement ARGENTA INTERNATIONALE ANLAGE GmbH (capital de DM. 250.000) au profit de leurs partenaires (ensemble 48 %) dans cette affaire, MM. Urs Zondler, Helmut Röschlinger et Hubertus Graf Dönhoff, lesquels ont également repris l'intérêt de 3 % détenu par M. Ludwig Erhard, leur conseiller en investissements. Simultanément, ARGENTA s'est vu retirer la vente (avec quelque 650 démarcheurs) des certificats du Fonds "Argenta", qu'assumera provisoirement la filiale KAPITALFONDS-KAPITALANLAGE GmbH (Cologne) de la BANKHAUS I.D. HERSTATT, banque de dépôt de ce Fonds.

ARGENTA a conclu avec la filiale SECUR INVEST GESELLSCHAFT FÜR ANLAGEBERATUNG mbH (Düsseldorf) de la BANKHAUS WALDTHAUSEN de Düsseldorf (cf. n^o 465 p.22) un accord pour l'utilisation commune d'un ordinateur de gestion de clientèle et elle offrira à celle-ci, outre des certificats du FRONTIER GROWTH FUND, un nouveau service de gestion de fortunes (CAM-COMPUTER-AKTIEN-MANAGEMENT) à l'aide d'un portefeuille type élaboré par le CAMBRIDGE MANAGEMENT GROUP (Cambridge/Mass.) et la BANK GUT, STEIFF AG de Zurich (banque de dépôt).

** (547/29) La CIE FINANCIERE FRANCE-AFRIQUE-COFIFA SA de Paris, qui contrôle notamment la BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE OCCIDENTALE-B.I.A.O. SA (cf. n^o 518 p.29), s'est assurée une participation minoritaire dans la société de leasing de matériel pour l'industrie du béton BETON-BAIL SA (capital de F. 4 millions) de Paris.

Ancienne C.B.G.-SERVICES, celle-ci a été constituée en 1964 par la société de financement pour la construction de centrales à béton CIE GENERALE DU BETON SA (Puteaux/Hauts-de-Seine), que préside M. Robert Wirth, son propre président, et elle compte parmi ses administrateurs le COMPTOIR CENTRAL DE MATERIEL D'ENTREPRISE SA (cf. n^o 416 p.20) et la STE GENERALE SA (cf. n^o 544 p.29).

** (547/30) La NORTHERN TRUST INTERNATIONAL BANKING CORP. de New York, membre du groupe NORTHERN TRUST C^o de Chicago (cf. n^o 540 p.27), a négocié la prise à Paris d'une participation de 5 % dans la banque RIVAUD & CIE SCS (cf. n^o 544 p.27).

Une opération semblable effectuée en décembre 1968 avait déjà permis à la banque de Londres GLYNN MILLS & C^o LTD de devenir actionnaire pour 5 % de cette affaire - qui est liée au C.C.F.-CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA (cf. n^o 544 p.30) par des participations croisées minoritaires, mais importantes.

** (547/30) Les banques de Stuttgart WÜRTEMBERGISCHE BANK, de Düsseldorf BANKHAUS FRIEDRICH SIMON KGaA et de Cologne BANKHAUS I.D. HERSTATT KGaA (cf. supra) ont réalisé leur projet (cf. n^o 534 p.33) d'augmentation de 7,5 % (un tiers chacune) à près de 50 % de leur participation dans la société de factoring INTER-FACTOR-BANK AG de Francfort (anc. INTERNATIONAL FACTORS DEUTSCHLAND AG), dont le capital a été élevé de DM. 4 à 6 millions. Cette participation a aussitôt été apportée à la nouvelle société de portefeuille INTERFACTOR BETEILIGUNGS GmbH de Düsseldorf (capital de DM. 0,48 million), que gère M. Helmut Wittig.

INTER-FACTOR-BANK garde comme actionnaires, mais avec un intérêt revenu à un peu plus de 25 % (contre 55,5 % en octobre et 90 % avant cette date), la BERLINER-HANDELSGESELLSCHAFT (Berlin et Francfort), la coopérative financière DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTSKASSE de Francfort (inchangé à 27 %) et la compagnie de Zurich INTERNATIONAL FACTORS AG (10 %). Cette dernière, qui coordonne les activités des sociétés associées à l'échelle mondiale, est elle-même filiale 20/70 de la FIRST NATIONAL BANK OF BOSTON et de la LLOYDS & SCOTTISH FINANCE LTD de Londres (filiale paritaire de la LLOYDS BANK LTD et du NATIONAL & COMMERCIAL BANKING GROUP LTD).

** (547/30) La FRANKFURTER BANK AG de Francfort (cf. n^o 534 p.33) a repris à MM. Eberhard Frh. von Wangenheim et Helmut Schmidt (qui en conserveront la direction) la banque d'affaires VON WANGENHEIM & C^o KG (Kassel).

La banque de Francfort est en voie de concentration avec la BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT (Berlin et Francfort) - qui possède depuis fin 1967 une associée à Hanovre, LÜCKE & LEMMERMANN KG - avec laquelle elle a dernièrement créé deux affaires de gestion de fortunes et investissements, FRANKFURTER INVESTMENT-TRUST GmbH (capital de DM. 1 million) et FRANKFURTER VERMÖGENS-TREUHAND GmbH (DM. 100.000).

** (547/30) A l'exemple de la DEUTSCHE BANK AG (Francfort), de la COMMERZBANK AG (Düsseldorf) et, prochainement, de la BAYERISCHE VEREINSBANK de Munich (cf. n^o 545 p.30) - qui se propose de s'associer à cet effet à la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE INDUSTRIELLE & FINANCIERE SA de Paris (cf. n^o 544 p.30) - la DRESDNER BANK AG de Francfort (cf. n^o 545 p.36) a ouvert à Tokyo un bureau de représentation.

** (547/30) Le principe d'une fusion devant donner naissance à un établissement du nom de STUTTGARTER VOLKSBANK eGmbH a été arrêté entre les banques populaires de Stuttgart STUTTGARTER BANK eGmbH et FEUERBACHER VOLKSBANK 1865 eGmbH. Avec un total au bilan cumulé à fin 1969 de DM. 614 millions et la possession de 39 succursales, le nouvel ensemble constituera la première banque populaire de République Fédérale.

** (547/30) Membre du groupe BANK & ASSURANTIE ASSOCIATIE N.V. (Amsterdam), la banque d'Amsterdam et Rotterdam BANK MEES & HOPE N.V. (cf. n^o 544 p.29) a ouvert à Hambourg une succursale dont les fondés de pouvoir sont M. Plantema, W. Töben, G. Mamero, C.E. Schnoor et E. Plassmann.

** (547/31) La CIE BELGE DE CREDIT-GEFIMA SA d'Ixelles-Bruxelles (cf. n° 442 p.25) a négocié l'absorption de sa filiale de Bruxelles UNION FONCIERE & HYPOTHECAIRE SA (capital de FB. 12 millions).

Ancienne CIE BELGE DE CREDIT SA-C.B.C., la compagnie absorbante a adopté son actuelle raison sociale en novembre 1967 à la suite de l'absorption de la firme GENTSE FINANCIERINGSMIJ. N.V.-GEFIMA.

** (547/31) Récemment créée à Paris au capital de F. 100.000, la compagnie de gestion de Fonds communs de placement GENEPLAN SA, que préside M. Louis Beaupère, l'a été par la STE GENERALE SA (cf. supra) en association (85/15) avec sa filiale STE FINANCIERE DE VALEURS INDUSTRIELLES & DE VALEURS DE BANQUE-VALORIND SA (cf. n° 501 p.33).

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(547/31) Spécialisée dans l'importation et le conditionnement de jus de fruits, l'entreprise de Hambourg ROLF H. DITTMAYER s'est donnée une filiale aux Etats-Unis, ROLF H. DITTMAYER INC. (Winter Garden/Fla.), chargée de ravitailler en fruits et concentrés de fruits (notamment pamplemousses) sa filiale industrielle de Hambourg EURO-JUICE GmbH & Co KG.

La fondatrice, qui commercialise ses fabrications notamment sous les marques "Sunor" et "Valensina", a arrêté en 1968 son usine sudafricaine et, au Maroc, ses installations industrielles ont été reprises par l'Etat.

** (547/31) Un groupe de cinquante deux entreprises laitières allemandes, réalisant ensemble un chiffre d'affaires annuel de près de DM. 2 milliards, a fondé à Bonn une association du nom de MILCHWIRTSCHAFTLICHE GESELLSCHAFT ZUR ABSATZ-FÖRDERUNG e V. (MIGA). Chargée de promouvoir les efforts de marketing de ses membres, d'effectuer des études de marché et des actions commerciales, celle-ci a également pour objet d'influencer la politique de l'entreprise CENTRALE MARKETING GmbH (CEMA) de Bonn (capital de DM. 0,3 million), fondée en 1969 par les associations de producteurs (55 %) et de transformateurs (45 %) agricoles pour la promotion tant en République Fédérale qu'à l'étranger des produits agricoles et alimentaires allemands.

Parmi les fondatrices figurent, outre cinq coopératives, les compagnies DEUTSCHE LIBBY GmbH de Hambourg (cf. n° 411 p.21), filiale 50/40/10 des compagnies SWIFT & Co, FOOD PRODUCTS INC. et LIBBY, McNEILL & LIBBY de Chicago; GLÜCKSKLEE MILCH GmbH de Hambourg (cf. n° 326 p.27), filiale 90/10 des groupes CARNATION Co et SECURITY FIRST NATIONAL BANK de Los Angeles; ALLGÄUER ALPENMILCH AG de Munich (cf. n° 542 p.32), filiale du groupe suisse OURSINA SA (Konolfingen/Berne) qui est en voie de concentration avec l'INTERFRANCK HOLDING AG (Zurich); BAUER INTERNATIONAL (EUROPA) GmbH de Francfort (cf. n° 545 p.28), société-soeur de BAUER INTERNATIONAL CORP. (New York); etc...

** (547/31) Les entreprises de spiritueux de Cognac/Charente MAISON REMY MARTIN & CIE SA (cf. n° 501 p.33) et CAMUS & CIE SA ont formé avec la firme d'importation d'alcools (gins, vins de Porto) BOURRUT & GODEFROY Sarl (Paris) la société COBOIMPEX (capital de F. 100.000), que gère M. Jules Bouchard, également gérant de BOURRUT & GODEFROY. Leurs intérêts dans cette affaire de négoce et conditionnement de toutes boissons s'établissent à 50 %, 45 % et 5 % respectivement.

** (547/32) L'entreprise néerlandaise d'aliments pour bétails GARDEN-BROEK'S VEEVOEDERFABRIEK NAVOBI N.V. de Staverden-Elspeet (cf. n° 442 p.26) a étoffé ses intérêts à l'étranger avec la création en Suisse d'une affaire de prise de participations et de gestion, NAVOBI ZUG AG (Zug) au capital de FS. 50.000, que préside M. August Lusser et dont les fondés de pouvoir sont MM. Pieter Boerman et Marinus Gardenbroek, animateurs de la fondatrice.

Celle-ci possède deux filiales en Belgique, VEEVOEDERBEDRIJF NAVOBI N.V. et EUROPEAN MEAT CORP.-EUMECO N.V. (toutes deux à Retie), une affiliée en Italie, ORGANIZZAZIONE NAVOBI ITALIANA Srl (Mantoue), et une autre en République Fédérale, NAVOBI GmbH (Lübbecke).

** (547/32) La firme allemande de pâtes alimentaires BURGERS SCHWARZWÄLDER TEIGWARENFABRIK GmbH (Achern/Baden) a pris un intérêt de 7,1 % dans l'entreprise PALETTA NAHRUNGSMITTELWERKE GmbH & Co KG d'Ober-Mörlen/Bad Nauheim (cf. n° 545 p.32), au capital de DM. 4 millions, ainsi que dans sa commanditaire PALETTA GmbH (DM. 100.000).

Née d'une association récente entre trois entreprises alimentaires (notamment biscottes, biscuits, pâtes, riz et chapelure) - EIERTTEIGWARENFABRIK GIESSEN FRIEDRICH GRIEB GmbH (Giessen), H. DIESTELKAMP WESTFÄLISCHE TEIGWAREN-FABRIK (Gütersloh) et FISCHER & WASMUS KG TEIGWAREN- & ZWIEBACKFABRIKEN (Bad Homburg), dont les intérêts sont ainsi revenus à 36,8 %, 31,1 % et 25 % respectivement - PALETTA escompte pour 1970 un chiffre d'affaires de l'ordre de DM. 40 millions grâce aux usines que lui ont apportées ses fondatrices à Gütersloh, Giessen, Bad Homburg et Achern (capacité de 2.900 t./mois). Sa part de 16 % dans le marché allemand des pâtes alimentaires la classera immédiatement après le leader de la branche, la société SCHWABEN-NUDEL-WERKE B. BIRKEL SÖHNE KG (Endersbach/Württ.).

Les trois fondatrices d'origine se sont récemment associées à l'entreprise REINICKENDORFER WALZMÜHLEN W. & K. EISENHUTH (25 %) pour la construction, représentant un investissement de l'ordre de DM. 8 millions, et l'exploitation à Berlin d'une usine de fabrication et conditionnement de pâtes qu'exploitera une filiale commune, NOVETTA BERLIN GmbH & Co KG, que commandite la firme NOVETTA BERLIN GmbH.

** (547/32) Affiliée au groupe brassicole ainsi que de tabacs et cigarettes H.F. & PH. F. REEMTSMA GmbH & Co KG (Hambourg) et à la compagnie de portefeuille de Zurich INDUWAG AG FÜR INDUSTRIEWERTE (à travers la société TREUHAND-WEST GmbH de Francfort) pour environ 25 % chacun, la brasserie HENNINGER BRÄU KGaA de Francfort (cf. n° 545 p.30) a renforcé son contrôle sur l'entreprise de la branche AKTIENBRAUEREI BÜRGERBRÄU de Ludwigshafen (cf. n° 430 p.26) en y reprenant les intérêts de la municipalité de Ludwigshafen.

Au capital de DM. 2,1 millions, BÜRGERBRÄU réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 15 millions. Ses principales filiales sont PFALZBRAUEREI AG (Neustadt/Weinstr.), GEFA-GETRÄNKE GmbH (Ludwigshafen), PILZ-GETRÄNKE GmbH (Ludwigshafen) et la société immobilière AKTIENBRAUEREI-BÜRGERBRÄU GRUNDSTÜCKS GmbH.

** (547/32) Les groupes de négoce vinicole ETS SELLIER-LEBLANC SA (Bourg-la-Reine/Hauts-de-Seine) et les CAVES SEQUANAISES SA de Paris ont décidé d'harmoniser leurs politiques commerciales en matière de vins de consommation courante (marques "Veldor" du premier et "Picardy" du second) et de regrouper leurs activités d'embouteillage dans le nouveau centre installé par le premier à Rungis/Val-de-Marne et exploité par la filiale SELLIER-LEBLANC ALIMENTAIRE SA (cf. n° 545 p.31).

METALLURGIE

(547/33) Une association paritaire entre les compagnies mécaniques et métallurgiques allemande D.S.D.-DILLINGER STAHLBAU GmbH de Dillingen/Sarre (cf. n° 488 p.36) et française STEIN & ROUBAIX SA de Paris (à travers sa filiale STE BELGE STEIN & ROUBAIX SA de Bressoux - cf. n° 517 p.31) a donné naissance en Belgique à la société d'installations industrielles en acier, fer et autres matériaux SOCOMETAL SA de Bressoux (capital de FB. 1 million), que préside M. Marcel Hulin.

** (547/33) Constituée à Bruxelles en septembre 1966 sur une initiative conjointe des groupes américain LUPTON-MANUFACTURING C° de Philadelphie et français CIE PECHINEY SA de Paris (cf. n° 546 p.30), l'entreprise de transformation des métaux légers pour l'industrie du bâtiment et des transports SIMEC-LUPTON SA (cf. n° 414 p.32) a quintuplé à FB. 20 millions son capital, qui est désormais réparti à raison de 24 % au groupe américain; 50 % à la SIDAL-STE POUR L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM SA (Bruxelles), affiliée pour 38,5 % à PECHINEY à travers sa filiale (79,99 %) L'ALUMINIUM FRANCAIS SA de Paris (cf. n°s 444 p.32 et 539 p.39); 17,8 % à la SICOMET SA; 3,75 % chacune à LA METALLO-CHIMIQUE SA et à la SERECO-STE D'ETUDES, DE RECHERCHE & DE CONSTRUCTIONS SA (au même siège que SIDAL, et toutes trois étroitement liées).

Licenciée depuis peu (cf. n° 518 p.21) de l'entreprise américaine CHEMICO METALS CORP. (Madison County/Ill.), LA METALLO-CHIMIQUE passera prochainement sous son contrôle (cf. n° 534 p.34).

** (547/33) L'entreprise française de chaudronnerie ETS BIGNIER, SCHMID-LAURENT SA d'Ivry/Val-de-Marne (cf. n° 404 p.25) s'est assurée en Espagne le contrôle à 50 % de la firme INOXA-APLICACIONES DE ACERO INOXIDABLE SA (Burgos), spécialisée dans la chaudronnerie en acier inoxydable pour l'industrie pétrolière.

BIGNIER SCHMID-LAURENT avait déjà porté sa participation dans cette affaire à 25 % en 1968 pour avoir repris les intérêts qu'y détenaient les sociétés NORDON & CIE SA de Nancy (anc. NORDON FRUHINSHOLZ DIEBOLD-N.F.D. - cf. n° 487 p.34) et LA SOUDURE AUTO-GENE FRANCAISE SA de Paris (cf. n° 444 p.23).

** (547/33) Le holding métallurgique de Berlin DEUTSCHER EISENHANDEL AG (cf. n° 378 p.32), qui détient notamment des participations directes et indirectes dans une vingtaine de firmes allemandes de négoce d'aciers, tubes, matériaux de construction, etc..., a transformé en contrôle majoritaire son intérêt de 25 % dans l'entreprise de négoce d'aciers et tubes WALZEISEN- & METALLHANDEL AG de Berlin (capital de DM. 2 millions). Celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 20 millions avec sa principale filiale METALLFABRIKATE GmbH (Berlin).

DEUTSCHER EISENHANDEL est contrôlé à plus de 50 % par le groupe L. POSSEHL & C° GmbH de Lübeck (cf. n° 487 p.38), au capital récemment élevé de DM. 30 à 40 millions, et elle compte parmi ses autres actionnaires le holding STAHLHANDEL-VERWALTUNGS GmbH (25%), filiale paritaire des groupes sidérurgiques SALZGITTER AG de Berlin et Salzgitter (cf. n° 539 p.40), et ILSEDER HÜTTE de Peine (à travers INDUSTRIE- & HANDELS AG PEINE de Peine - cf. n° 505 p.33).

** (547/34) Filiale à 51 % à Rohrbach/Sarre de la CIE DE PONT-A-MOUSSON SA à travers la STE FINANCIERE DE ROBINETTERIE SOFIRA SA (cf. n° 546 p.29), l'entreprise de robinetterie lourde TH. JANSEN GmbH ARMATUREN- & MASCHINENFABRIK (cf. n° 480 p.30) a négocié avec la compagnie mécanique américaine BLOOM ENGINEERING C° INC. de Pittsburgh/Pa. (cf. n° 469 p.32) un accord confiant à celle-ci la fabrication (sous licence) et la vente de ses fabrications aux Etats-Unis, Canada et Mexique.

La compagnie américaine possède une filiale chez les Six, BLOOM ENGINEERING (EUROPA) GmbH de Düsseldorf (capital de DM. 100.000).

** (547/34) Toutes deux animées par M. D. Waeles, les compagnies françaises ETS D. WAELES SA (Montreuil/Seine-St-Denis) et FONDERIE D'ALUMINIUM SPECIALISEE SA (Bagneux/Hts-de-Seine) ont négocié une fusion par apport de l'ensemble de leurs actifs industriels et commerciaux à la société (à créer) STE FONDERIES D. WAELES SA (capital de F. 9,7 millions) de Montreuil.

Celle-ci reprendra les activités de fonderie, alliages légers, mécanique, etc.. exercées par ses fondatrices dans leurs usines de Montreuil, Bleret/Indre-&-Loire, Argentan/Orne.

** (547/34) C'est M. K.J. van de Loo qui a été nommé directeur à Rotterdam de la société commerciale ALUSUISSE NEDERLAND N.V. (cf. n° 542 p.34), définitivement constituée au capital de Fl. 5 millions par le groupe métallurgique suisse SCHWEIZERISCHE ALUMINIUM AG de Zurich et Chippis (cf. n° 542 p.35) à travers sa filiale de Rotterdam ALUMINIUM & CHEMIE ROTTERDAM N.V.

MINES

** (547/34) Filiale quasi-absolue du groupe PENNZOIL UNITED INC. de Houston/Texas (cf. n° 485 p.34), la compagnie minière DUVAL CORP. a pris pied en Belgique avec la constitution à St-Josse-ten-Noode/Bruxelles d'une filiale commerciale (minerais, engrais et produits chimiques), DUVAL SALES INTERNATIONAL SA (capital de FB. 0,5 million).

** (547/34) Le groupe chimique de Leverkusen FARBENFABRIKEN BAYER AG (cf. n° 545 p.21) s'est assuré à Baden-Baden le contrôle à 74 % de l'entreprise d'extraction de spathfluor GEWERKSCHAFT FINSTERGRUND WIEDEN (capital de DM. 0,9 million), qui appartenait jusqu'ici notamment pour 62 % à l'homme d'affaires suisse Carl Wölfel (Rheinfelden/Argovie).

PAPIER

(547/34) L'entreprise papetière ETS CHARLES NUSSE SA (anc. EXACOMPTA) de Paris s'est donnée, en association avec ses filiales PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE SA (Etival-Clairefontaine/Vosges) et LES ATELIERS DE FABRICATION D'AGENDAS Sarl (Paris), une filiale commerciale à Bruxelles, EXACLAI SA (capital de FB. 0,6 million), que préside M. Jean-Claude Nusse et que dirige M. Paul Dewind.

** (547/35) .. Membre du groupe FRIEDRICH FLICK à travers le holding VG-VERWALTUNGSGES. FÜR INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN FRIEDRICH FLICK GmbH (Düsseldorf), le groupe papetier de Düsseldorf FELDMÜHLE AG (cf. n° 540 p.33) s'est associé aux Pays-Bas à la société KON. NEDERLANDSCHE PAPIERFABRIEK N.V. de Maastricht (cf. n° 538 p.30) pour prendre le contrôle (51/49) de l'entreprise N.V. PAPIERFABRIEK GENNEP (PAGE) de Gennepe (cf. n° 520 p.36).

Jusqu'ici propriété de la famille Eyssenbeek, celle-ci (capital de Fl. 252.000) est le premier producteur de papier hygiénique du Benelux avec une capacité de plus de 45.000 t./an et elle réalise avec 600 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de Fl. 43 millions. Outre une filiale commerciale à Gennepe, PAGE VERKOOPMIJ. N.V. (capital de Fl. 10.000), elle est notamment présente en République Fédérale, PAGE VERTRIEBS GmbH et PAGE ZELLSTOFFKREPP GmbH (toutes deux à Düsseldorf), en France PAGE SA (Paris) et en Belgique, PAGE N.V. (Schaerbeek-Bruxelles).

La société de Maastricht - affiliée au groupe canadien MACMILLAN BLOEDEL & POWELL RIVER LTD (Vancouver) ainsi qu'aux PAPETERIES DE BELGIQUE SA de Bruxelles (elle-même affiliée pour 27 % à FELDMÜHLE) - emploie 2.800 salariés et a produit 216.500 t. de papier en 1969. A l'étranger, elle possède notamment des usines en Belgique (Lanaken)-dont la production sera portée en 1970 à 80.000 t./an - et en Espagne (Algésiras). Cette dernière, qui a produit 15.000 t. en 1969, est exploitée par l'affiliée CELUPAL SA - en association pour 40 % avec la compagnie RIVA & GARCIA-GARCIA DE OLALLA, SAEZ-DIEZ & CIA de Barcelone et pour 30 % avec le groupe de Vancouver.

FELDMÜHLE vient de présider à Paris à la création d'une affaire de négoce de produits moulés en céramique oxydée ou profilées en caoutchouc, FELDMÜHLE PRODUITS TECHNIQUES FRANCE Sarl (capital de F. 80.000), que gère M. Eckart Wichelhaus.

PARFUMERIE

(547/35) La compagnie de produits cosmétiques HELENA RUBINSTEIN INC. de New York dispose désormais d'une nouvelle affaire de représentation en République Fédérale, la firme HELENA RUBINSTEIN GmbH (Düsseldorf), qui se verra apporter les activités de la firme THEODOR SCHÖNHERR (Düsseldorf).

Celle-ci, qui assurait depuis 1951 la distribution exclusive des produits "Rubinstein" sur le marché allemand, a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de l'ordre de DM. 20 millions. Son propriétaire, M. Hans Schönherr, sera associé-gérant de la nouvelle affaire.

** (547/35) Première entreprise succursaliste de confiserie en République Fédérale (près de 300 points de vente), RUDOLF HUSSEL AG SÜSSWARENFILIALBETRIEB de Hagen (cf. n° 536 p.33), dont le capital a été dernièrement élevé à DM. 9 millions, a poursuivi sa diversification dans le secteur du négoce des produits cosmétiques en reprenant à M.Ehrhard Hunger la firme succursaliste (6 magasins dont les ventes annuelles cumulées atteignent DM. 4 millions) DOUGLAS (Hambourg). Celle-ci a aussitôt été fusionnée avec la firme HEINRICH HANHAUSEN GmbH de Brunswick (anc. HEINRICH HANHAUSEN KG) au sein d'une affaire du nom de HANHAUSEN-DOUGLAS GmbH (capital de DM. 2 millions), qui escompte pour 1970, avec 18 points de vente, un chiffre d'affaires de DM. 17 millions environ.

HUSSEL compte parmi ses principaux actionnaires M. Herbert Eklöh (30 %), I.H.B.-INVESTITIONS- & HANDELS-BANK AG (25 %) de Francfort (cf. n° 546 p.24), et avec 12,5 % chacun, les groupes de Hambourg RUDOLF A. OETKER et ROTHFOS.

PETROLE

(547/36) Après avoir acquis (cf. n° 538 p.31) le contrôle absolu de sa filiale pétrolière ERDÖLWERKE FRISIA AG (Emden), le groupe minier et chimique SAARBERGWERKE AG de Sarrebrück (dont les actionnaires sont, avec 74 % et 26 % respectivement, l'Etat Fédéral et le Land de Sarre) a engagé des négociations en vue de la céder au groupe de Pittsburgh/Pa. GULF OIL CORP. (cf. n° 538 p.33) ainsi que parallèlement avec la compagnie de distribution pétrolière de Hambourg TH. WEISSER KG (à travers sa filiale MARQUARDT & BAHLIS GmbH & Co KG - cf. n° 456 p.32).

ERDÖLWERKE FRISIA (capital de DM. 31 millions) exploite à Emden une raffinerie d'une capacité de 2,06 millions de t./an de brut ainsi qu'un réseau de 680 stations-service sur le marché allemand. Elle possède des filiales de distribution en France, Pays-Bas et Luxembourg.

** (547/36) Membre du groupe de Rotterdam ROYAL DUTCH SHELL (cf. n° 542 p.41), la compagnie pétrolière de Hambourg DEUTSCHE SHELL AG (cf. n° 538 p.31) s'est dotée de deux nouvelles filiales, DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR ÖLWÄRMINTERESSEN mbH au capital de DM. 20.000 (négoce de mazout et produits pétroliers, exploitation d'installations de production de chaleur) et DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR TANKSTELLEN- & PARKHAUSINTERESSEN mbH au capital de DM. 160.000 (stations-service et parkings).

** (547/36) Affiliée au groupe de courtage et transports pétroliers Wm CORY & SONS LTD (Londres) et présidée par M. Mory, animateur du groupe MORY SA (Paris), la société PRODUGAZ SA de Paris (cf. n° 539 p.42) a définitivement absorbé ses filiales STE INDUSTRIELLE DES GAZ LIQUEFIES-SIGL SA (Chambéry) et LAMPROGAZ SA (Toulouse).

PHARMACIE

(547/36) La firme suisse de fabrication et vente de sérums et agents chimiques INTERSERO AG (Zurich) a présidé à la formation en République Fédérale (Wiesloch) d'une affaire à même vocation, INTERSERO GmbH (capital de DM. 20.000), dont le gérant, M. Edgar Albrecht, est son propre président.

** (547/36) Les groupes pharmaceutiques de Paris ETS CLYN-BYLA SA et LABORATOIRES MIDY SA ont conclu un accord en vue de la coordination de leurs travaux de recherche et de développement.

Les deux partenaires sont par ailleurs associés au sein de la firme ACTIFARM SA, où le second est majoritaire, et qui va élever son capital à F. 5,9 millions après avoir absorbé la STE PRODELA SA (actifs bruts estimés à F. 0,5 million).

PLASTIQUES

(547/37) Le holding suisse INVESTROP AG (Zug) a présidé à la création aux Pays-Bas d'une affaire de négoce de matières plastiques et matériels pour la transformation des plastiques, HABIA N.V. (Breda) au capital de Fl. 250.000, dont le directeur est M. Cornelis M.J. van Tilburg.

** (547/37) L'accord de coopération industrielle et commerciale récemment (cf. n° 542 p.38) conclu en matière de plaques translucides en polyester entre les entreprises allemandes ACO SEVERIN AHLMANN & C° (Andernach) et GRILLO-WERKE AG (Duisburg-Hamborn) s'est matérialisé avec la création à Cologne d'une filiale commerciale commune, POLYWEST WESTDEUTSCHER LICHTPLATTENVERTRIEB GmbH (capital de DM. 60.000), dont les gérants sont MM. Karl Heinz Hoffmann et Rolf Schönrock.

PUBLICITE

(547/37) L'agence de New York OLIVER-BECKMAN INC. a présidé à la création à Francfort de la firme OLIVER-BECKMAN GmbH, dont l'associé majoritaire est son propre président, M. Robert Oliver, le solde appartenant à l'agence de Francfort E.B. REICHARDT-COUNSEL qui lui a fait apport de sa clientèle.

La fondatrice était déjà présente chez les Six avec une filiale à Milan et Rome, OLIVER-BECKMAN ITALIANA Srl.

** (547/37) Les associés français de la filiale à Paris du groupe de publicité de Londres COLLETT, DICKENSON, PEARCE & PARTNERS LTD (cf. n° 455 p.32) ont acquis 45 % du capital de celle-ci, à savoir : M. Jean Feldmann, son président, 20 %; P. Philippe Calleux, 20 % et M. Alain Ossard, 5 %. A la suite de cette opération, l'affaire a été transformée en FELDMAN, CALLEUX, OSSARD CDP SA (capital de F. 150.000).

** (547/37) Après avoir mis fin (cf. n° 525 p.31) à sa longue coopération avec le groupe publicitaire de New York CROMPTON ADVERTISING INC., l'agence CLAR GmbH & C° WERBEAGENTUR (Heidelberg) s'est associée à l'agence FAHRENSON & FEHSE WERBEAGENTUR (Gräfelfing/Munich) au sein d'une filiale commune, PARTNER SERVICE GESELLSCHAFT (Heidelberg), qui a aussitôt engagé des négociations d'association avec quatre autres agences à Düsseldorf, Francfort, Stuttgart et Hambourg.

TEXTILES

(547/37) Une réorganisation des intérêts de la famille française Wallaert s'est effectuée au profit de la STE COMMERCIALE DE TOILES & FILS A COUDRE SA (Paris), qui, après avoir reçu la quasi-totalité du capital de l'entreprise de tissage et de confection de linge de maison WALLAERT FRERES SA de Lille (cf. n° 450 p.37) et de sa filiale STE INDUSTRIELLE DE FILTERIE SA (Bruxelles), s'est transformée en STE COMMERCIALE & FINANCIERE WALLAERT FRERES (capital de F. 8,1 millions).

** (547/38) La firme textile allemande GEBHARD & C° AG de Wuppertal (cf. n° 536 p.40), dont le capital a été dernièrement élevé à DM. 15 millions, a repris à la compagnie suisse STEHLI SEIDEN AG (Obfelden/Zurich) sa filiale en République Fédérale STEHLI & C° GmbH (Erzingen/Waldshut), qui, au capital de DM. 1,2 million, emploie 300 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 20 millions grâce à ses fabrications de tissus techniques.

La compagnie suisse garde chez les Six une filiale en Italie, SETIFICI STEHLI & C° (Germignaga/Varèse). GEBHARD, dont le chiffre d'affaires annuel avoisine DM. 130 millions, est depuis peu licenciée du groupe E.I. DU PONT DE NEMOURS & C° INC. de Wilmington/Del. (cf. n° 521 p.22) pour sa fibre "Quiana".

** (547/38) Spécialisée notamment dans le tissage du lin, l'entreprise allemande RAVENSBERGER SPINNEREI AG de Bielefeld (cf. n° 540 p.39) a acquis l'usine de Hattorf/Harz de la firme de la branche CARL WEBER & C° GmbH (Oerlinghausen). Simultanément, les deux entreprises ont mis fin aux activités de leur filiale commune de vente et coordination GESELLSCHAFT FÜR LEINENSPINNEREI GmbH (Bielefeld), à laquelle elles devaient apporter dans un stade ultérieur leurs usines respectives.

Les compagnies de Bielefeld et Oerlinghausen sont liées depuis décembre 1969 par un accord de coopération en matière de recherche, développement, marketing et production avec les sociétés de Bielefeld BIELEFELDER WEBEREIEN AG et A.W. KISKER KG - actionnaire pour plus de 25 % de RAVENSBERGER SPINNEREI - avec lesquelles elles réalisent un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 60 millions avec 2.000 salariés.

** (547/38) La STE FONCIERE & FINANCIERE AGACHE-WILLOT SA de Pérenchies/Nord (cf. n° 541 p.41) a renforcé ses intérêts dans le secteur de la confection en acquérant le contrôle à Paris de la firme PRODUCTIONS CHAUMONT SA (capital de F. 8 millions), spécialisée dans les vêtements féminins, manteaux, imperméables, anoraks, fuseaux, etc...

Ancienne SAINT-AMARIN SA ayant adopté son actuelle raison sociale à la suite de l'absorption de la firme PRODUCTIONS CHAUMONT (première du nom) en 1965, celle-ci emploie 700 personnes dans ses usines de Lure/Hte-Saône, Liffol-le-Grand/Vosges, Mulhouse, Neuf-Brisach, Soultz et Vieux-Thann/Ht-Rhin; elle dispose d'une filiale en République Fédérale, PRODUCTIONS CHAUMONT GmbH (Munich).

TOURISME

(547/38) Les compagnies suisses STE GENERALE POUR L'INDUSTRIE SA (Meyrin/Genève) et UNION FINANCIERE DE TOURISME SA (Genève) ont noué une association 33,3/66,6 qui s'est matérialisée par la création à Luxembourg de la société de portefeuille EXPANSION TOURISTIQUE SA (capital de FS. 6 millions), avec pour premiers administrateurs MM. André Fatio, Léonard Hentsch et Albert Salathe.

TRANSPORTS

(547/39) Les entreprises de transport de Stockholm A/B NYMAN & SCHULTZ (groupe SVENSKA HANDELSBANKEN A/B - cf. n° 517 p.25) et d'Oslo WINGE & C° TRAVELBUREAU A/S (groupe WINGE & C° A/S - cf. n° 447 p.30) ainsi que la firme d'hôtellerie et d'agence (voyages et théâtres) LA MAISON DE SUEDE A PARIS (à capital suédois) se sont associées à parité pour créer à Paris la firme de transport SCANDITOURS Sarl (capital de F. 225.000), que gère M. Nils B. Malmqvist.

** (547/39) Il entre dans les intentions de la compagnie de transports maritimes de produits chimiques liquides PANOCEAN SHIPPING & TRADING LTD de Londres - récemment créée en tant que filiale commune des groupes PENINSULAR & ORIENTAL STEAM NAVIGATION C° LTD (cf. n° 53 p.45) et OCEAN STEAMSHIP C° LTD - de prendre le contrôle en Belgique des entreprises de transport et stockage d'huile alimentaire ANTWERP & ROTTERDAM OIL STORAGE LTD SA (Hemiksem) et SOLVENTRA N.V. (Anvers).

** (547/39) L'entreprise italienne de transports FRANCESCO PARISI Snc de Trieste (cf. n° 388 p.36) s'est dotée d'une succursale en Suisse (Chiasso/Tessin), venant s'ajouter à celle qu'elle possède notamment à Stuttgart.

La fondatrice est associée à parité avec la compagnie de New York CONTAINER TRANSPORT INTERNATIONAL INC. au sein de la firme CONTAINER TRANSPORT INTERNATIONAL (ITALIA) SpA (Trieste, avec succursale à Milan).

VERRE

(547/39) La manufacture suédoise de verrerie de table, articles en verre pour la décoration et le bâtiment A/B LINDSHAMMARS GLASBRUK (Vetlanda) s'est donnée une filiale en République Fédérale, LINDSHAMMER GLAS GmbH (Flensburg) au capital de DM. 20.000, dont le gérant, M. Erik Hovhammar, est son propre directeur.

DIVERS

(547/39) Administrateur unique depuis peu à Zurich de l'entreprise de personnel intérimaire FAMULUS ZÜRICH AG, dont le capital a été dernièrement élevé de FS. 100.000 à 250.000, M. Heinz Pikullik (Warstein/République Fédérale) est gérant en République Fédérale (Rietberg) de la firme commerciale FAMULUS ZÜRICH HANDELS GmbH, nouvellement constituée au capital de DM. 100.000.

** (547/39) La firme néerlandaise d'articles de sport COR DU BUY SPORT N.V. (Baarn) s'est donnée une filiale principalement commerciale en République Fédérale, COR DU BUY SPORT GmbH (Emmerich) au capital de DM. 20.000, dont les gérants sont MM. Jacob et Cornelis du Buy, ses propres animateurs.

** (547/40) L'entreprise allemande de bois et ameublement GEGEWERKE GmbH MÖBEL, SPERRHOLZ- & FURNIERFABRIKEN (Weeze) qui, au capital de DM. 4 millions, réalise avec 900 employés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 40 millions, s'est dotée aux Pays-Bas d'une filiale de négoce et transformation de bois, HOUTINDUSTRIE LEUKEN N.V. (Well/Limbourg) au capital de Fl. 1 million, dont le premier gérant est M. Hans G. Geenen (Weeze).

** (547/40) Spécialisée en République Fédérale dans la blanchisserie, teinturerie et nettoyage à sec, la société CARL BARDUSCH WÄSCHEREI, FÄRBEREI & CHEMISCHES REINIGUNGSWERK KG d'Ettlingen (capital de DM. 400.000), dont les associés commanditaires sont MM. Fritz et Helmut Bardusch, a ouvert une succursale en Suisse (Saint-Sulpice/Vaud).

** (547/40) Récemment créé en Belgique l'INSTITUT EUROPEEN D'ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE-TECNIC-IEEC Sprl (Diegem/Brabant) au capital de FB. 250.000, qui exerce ses activités en France exclusivement, l'a été par M. Dirk Schaekers (fondé de pouvoir) pour 42 %, Mme Julia Vankeerberghen (20 %), Mme Fortuné Fournier (24 %) et Mme Alina Moraczewska (14 %).

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Aco Severin Ahlmann	P. 37	Douglas	P. 35
Agache-Willot	38	Dresdner-Bank	30
Aktienbrauerei Bürgerbräu	32	Dresser Industries	28
Alsthom	24	DSD-Dillinger Stahlbau	33
American Premaberg	29	Duval	34
Amvo	17	Dyckerhoff & Widmann	18
Antwerp & Rotterdam Oil Storage	39	Dywidag France	18
Aquitaine-Organico	28	Elb Housing	19
Argenta Internationale Anlage	29	Enke Verlag (Ferdinand)	26
Ateliers & Forges de la Loire	25	E.R.A.P.	23
Bank Mees & Hope	30	Erdölwerke Frisia	36
Bankhaus I.D. Herstatt	29-30	Fahrenson & Fehse	37
Bankhaus Friedrich Simon	30	Famulus Zürich	39
Bankhaus Waldthausen	29	Farbenfabriken Bayer	34
Banque de l'Union Européenne	30	Feldmühle	35
Bardusch (Carl)	40	Feuerbacher Volksbank	30
B.A.S.F.	25	Financière France-Afrique	29
Bayerische Vereinsbank	30	Fonderie d'Aluminium Spécialisée	34
Beckman (Oliver)	37	Forges & Ateliers du Creusot	25-28
Belge de Crédit	31	Frankfurter Bank	30
Béton-Bail	29	Freudenberg (Carl)	25
Bignier, Schmid-Laurent	33	Gaastra	22
Bloom Engineering	34	Gebhard	38
Bosse	21	Gegewerke Möbel, Sperrholz & Furnierfabriken	40
Bourrut & Godefroy	31	General Telephone & Electronics Corp.	21
Brissonneau & Lotz	24	Générale (Sté)	31
Bruggemann & Brand	21	Générale de Chauffe	23
Burgers Schwarzwälder Teigwarenfabrik	32	Générale d'Electricité	22-24
Cables de Lyon-Alsacienne	22	Générale pour l'Industrie	38
Cambridge Management Group	29	Geoffroy-Delore	22
Camus	31	Gewerkschaft Finstergrund Wieden	34
Caves Séquanaises	32	Gramco	27
Centrale Automatique	22	Grillo Werke	37
Centre Electronique de France	27	Groupe Josi	26
Charbonnages de France	20	Gulf Oil	36
Chemische Werke Huls	20	Habia	37
Ciments Français	18	Halstenbeker Grundstücksverwertungs	18
Clar Werbeagentur	37	Harcourt, Brace & World	26
Clyn-Byla	36	Hefford-Summers (France)	19
Collett Dickenson Pearce	37	Hemmoor Zement	19
Continental Edison	22	Henniger Bräu	32
Cor du Buy Sport	39	Houtindustrie Leuken	40
Daimler Benz	17	Humphreys & Glasgow	28
Decauville	23	Hussel (Rudolf)	35
Deutsche Industrieanlagen	23	I.C.I.	20
Deutscher Eisenhandel	33	Industrielle de Filterie	37
Didier-Werke	25		
Dittmeyer (Rolf H.)	31		
Dorndorf-Schuhfabrik	25		

Industrielle des Gaz Liquéfiés	P. 36	Produgaz	P. 36
Inoxa	33	Provençal (Le)	26
Institut Européen d'Enseignement par correspondance	40	Ravensberger Spinnerei	38
Inter-Factor Bank	30	Renault	24
International Video	27	République	26
Intersero	36	Rheinische Versicherungsgruppe	17
Investrop	37	Ripolin Georget	20
I.O.S.	18	Rivaud	30
Jansen (Th.)	34	Royal Dutch Shell	36
Karger (S.)	26	Rubinstein (Helena)	35
Knorr Bremse	24	Schneider Poelman	24
Kon. Ned. Papierfabriek	35	Schönwasser GmbH Hoch & Tiefbau	18
Kon. Ned. Vliegtuigenfabriek Fokker	21	Schuiling's Handelsonderneming	19
Laboratoires Midy	36	Schweizerische Aluminium	34
Lamprogaz	36	Schweizerische Zement Industrie	19
Lindshammars Glasbruk	39	Sellier-Leblanc	32
Lupton Manufacturing	33	Sikkens Groep	19
Maison Rémy Martin	31	Simec-Lupton	33
Maison de Suède à Paris	39	Soficom	22
Marquardt & Bahls	36	Sofregaz	28
Mécanique Générale de Thann	24	Springer Verlag (Axel)	26
Metallgesellschaft	19	Stehli	38
Milchwirtschaftliche Gesellschaft Zur Absatzförderung	31	Stein & Roubaix	33
Miller International Schallplatten	26	Stuttgarter Bank	30
Mitsui	28	Télex	27
Moulinex	21	Teppaz	27
M.T.E.	23	Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt	22-27
Navobi	32	Thomson-CSF	27
Northern Trust	30	Transequip	21
Nusse (Charles)	34	Triumph-Adler Vertriebs	27
Nyman & Schultz	39	Tunzini Ameliorair	24
Office & Electronic Machines	27	Union Financière de Tourisme	38
Omron Tateisi Electronics	27	Union Foncière & Hypothécaire	31
Paletta Nahrungsmittelwerke	32	Veba Chemie	20
Panocean Shipping & Trading	39	VFW-Vereinigte Flugtechnische Werke	21
Papierfabriek Gemep	35	Volkswagen	17
Parisi (Francesco)	39	Waeles	34
Péchiney	33	Wagenheim (Von)	30
Peintures & Vernis Albert Freitag	20	Walder	25
Peugeot	24	Wallaert Frères	37
Philip's	22	Walther Büromaschinen	23
Polynorm	18	Walzeisen- & Metallhandel	33
Polypapier	28	Weber (Carl)	38
Pont-A-Mousson	18	Werner Verwaltung (Fritz)	23
Procédés Sauter	22	Winge	38
Procento	22	Württembergische Bank	29-30
Productions Chaumont	38	Wyandotte Chemical	25